

Le ministre de l'Education nationale interpellé par le Groupe socialiste

Réparer une injustice inqualifiable infligée aux jeunes diplômés

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9472

Mardi 23 Novembre 2021

Triste trouvaille

Restaurer par la destruction

Le patrimoine architectural national gravement malmené



Après le café des Oudayas et la Villa Mauvillier, c'est au tour de la mosquée Assuna de faire les frais d'une incompétence manifeste.

Lire page 4

Résolution du Conseil national de l'USFP

L'USFP a annoncé officiellement le lancement des préparatifs de son prochain Congrès qui aura lieu les 28, 29 et 30 janvier 2022 à Bouznika.

Le Conseil national avait auparavant approuvé la résolution en révisant l'article 77 du règlement intérieur relatif à la modification du délai de la tenue du Congrès national. De même qu'il a annoncé la constitution de trois commissions adoptées à l'unanimité, en l'occurrence la commission politique, la commission organisationnelle et la commission logistique.

Ces commissions ont connu une participation forte et consistante des jeunes, des femmes et des cadres expérimentés du parti.

Le Maroc se dote d'un système anti-drone israélien



Page 3

Rude épreuve berkanie pour le WAC L'OCS vise la confirmation en accueillant le Raja



Page 23

Le ministre de l'Éducation nationale interpellé par le Groupe socialiste

Réparer une injustice inqualifiable infligée aux jeunes diplômés

Actualité

L'USFP monte au créneau et dénonce mordicus la dernière décision du département de l'Enseignement d'imposer de nouvelles conditions pour pouvoir passer le concours des enseignants relevant des Académies régionales d'éducation et de formation (AREF).

Ainsi, le Premier secrétaire, Driss Lachgar, a vivement critiqué cette décision qu'il a qualifiée de «maudite», soulignant dans son discours prononcé samedi dernier lors de la réunion du Conseil national du parti qu'elle pénalise «les catégories de jeunes qui attendaient l'annonce de ces concours et se retrouvent désormais dans une situation d'exclusion et de grande frustration. La quasi-totalité de ces jeunes sont des lauréats d'universités à accès ouvert qui ne disposent pas d'autres opportunités d'emploi». Et de marteler : «Nous pouvons considérer cette mesure comme n'étant que la traduction des orientations gouvernementales néolibérales très lointaines de l'option de l'État social et démasquant de ce fait l'inconsistance de leurs prétentions».

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants s'est inscrit, quant à lui, contre cette mesure gouvernementale. De ce fait, il a présenté hier lundi (22 novembre) une demande pour la tenue d'une réunion urgente de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication en présence du ministre de l'Éducation nationale, et ce pour débattre de cette décision ayant provoqué un tollé chez un pan important de jeunes.

Le Groupe socialiste a également adressé une question d'actualité au ministre



de tutelle sur les conditions aberrantes et iniques imposées aux jeunes diplômés pour passer les concours des enseignants relevant des AREF. Il s'agit en l'occurrence de l'âge d'accès auxdits concours qui a été fixé à 30 ans, ainsi que de l'interdiction d'accès au concours aux candidats sous contrat avec le secteur privé.

Pour étayer sa position, le Groupe socialiste s'est appuyé sur des textes juridiques. En effet, l'article 1 du Dahir n° 1-58-008 du 24 février 1958 portant statut général de la fonction publique dispose que tout Marocain a droit d'accéder dans des conditions d'égalité aux emplois publics,

tout en soulignant que fixer l'âge maximum d'accès aux concours à 30 ans contredit même les statuts régissant les AREF qui fixent la limite d'âge maximum à 40 ans.

Ainsi, l'article 4 de ces statuts exige que l'âge du candidat ne doit pas être inférieur à 18 ans et ne pas dépasser 40 ans alors que l'âge maximum est porté, éventuellement, à 45 ans pour une certaine catégorie de cadres et de fonctionnaires.

Quant à l'interdiction d'accès au concours aux candidats sous contrat avec le secteur privé, les députés itihadis Nezha Abakrim, Moulay El Mehdi El Fatmi et Mahmoud Abba, dans leur question orale,

considèrent que cette condition est farfelue et dénoncent «une décision abusive qui exclut de larges catégories de jeunes diplômés de passer les concours de l'enseignement».

Pour toutes ces raisons, les parlementaires itihadis ont interpellé le ministre de l'Éducation nationale sur les mesures que son département envisage de prendre pour réparer cette injustice et, partant, permettre aux jeunes diplômés de prendre part à ces concours d'autant plus que la quasi-totalité de ces jeunes sont des lauréats d'universités à accès ouvert qui ne disposent pas d'autres opportunités d'emploi.

Mourad Tabet

Résolution du Conseil national de l'USFP

- Sur la base des délibérations lors de sa session ordinaire, tenue samedi 20 novembre 2021, à distance et en présentiel, et après avoir pris acte de l'exposé du Premier secrétaire au nom du Bureau politique ;

- Sur la base des dispositions de l'article 49 de la loi organique des partis politiques, des dispositions des articles 33 et 34 du statut de l'USFP, ainsi que des dispositions des articles 71 et 72 du règlement intérieur du parti relatifs au délai et au mode de la tenue du Congrès national dans sa session ordinaire,

- Prenant compte de la simultanéité de la tenue du 11ème Congrès national avec la loi de l'état d'urgence sanitaire et ce qu'elle stipule en matière de mesures préventives et avec le processus électoral qu'avait connu notre pays depuis le mois de juin,

Le Conseil national décide :

Article 1

Modification de l'article 77 du règlement intérieur, en changeant le délai de la tenue du Congrès national le ramenant à au moins 2 mois au lieu de 3. Ce délai prend effet à partir de la date fixée par le Conseil national et qui est

en liaison avec la symbolique date coïncidant avec celle de la création du parti.

Article 2

Modification du deuxième paragraphe de l'article 80 du règlement intérieur, en définissant le seuil à adopter quant à la répartition du nombre des congressistes devant être élus selon les régions, et ce sur la base de la moyenne des voix obtenues au terme des dernières échéances électorales nationales.

Article 3

Appeler la Commission préparatoire à harmoniser les dispositions du règlement intérieur relatives au déroulement des travaux du Congrès et à l'élection de ses organes avec ce qu'exige la loi d'état d'urgence sanitaire en matière de mesures préventives et les soumettre au Conseil national devant être tenu avant l'organisation du 11ème Congrès national.

Article 4

La tenue du 11ème Congrès national de l'USFP aura lieu les 28, 29 et 30 janvier 2022 à Bouznika.

L'armée algérienne tire sur deux habitants des camps de Tindouf

Des sources bien informées ont rapporté que des éléments de l'armée algérienne ont abattu deux habitants des camps de Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie, dans la nuit du samedi 20 novembre. Les deux sahraouis, Lakbir Ould Mohamed Ould Sid Ahmed Ould Markhi et Ould Mohamed Fadel Ould Lamam Ould Chagaibin, qui appartiennent tous deux à la tribu Rguibatt Salam, se trouvaient à cinq kilomètres à l'ouest des camps de Tindouf à bord d'un véhicule tout-terrain qu'ils utilisaient dans leur trafic de carburants. Une avalanche de balles tirées par les éléments de l'armée algérienne avait surpris les deux hommes dont l'un est tombé mort sur le coup.

Les mêmes sources ont confirmé que la famille du mort avait récupéré son cadavre après un passage au service mortuaire de l'hôpital de Tindouf. Ce n'est

pas la première fois que les forces algériennes ouvrent le feu sur les habitants sans défense des camps de Tindouf. Les Sahraouis ont tenté de s'échapper à l'extérieur du camp de Bentouf, via la zone «Hafar Jerb», à environ 26 kilomètres au sud du camp dit de Dakhla mais ont aussitôt été rattrapés par les soldats algériens qui n'ont pas hésité à leur tirer dessus à bout portant.

Toujours dans la nuit de samedi à dimanche, un autre groupe de jeunes orpailleurs qui se trouvaient dans la zone d'Al-Majhar où réside la bande des dirigeants du Polisario, à quelques kilomètres à l'est de Rabouni, ont été pris pour cibles par une autre unité des forces algériennes.

La fusillade a fait deux morts et un blessé. D'autres attaques de l'armée algérienne ont été signalées dans des zones distinctes à l'intérieur et autour des camps.

Ahmadou El-Katab

Le Maroc se dote d'un système anti-drone israélien



Le Skylock Dome est capable de détecter, vérifier et neutraliser les drones non autorisés



Un drone capable de prendre le contrôle d'une armée de 200 drones hostiles. Non ce n'est pas un scénario de science-fiction, mais une technologie israélienne bien réelle, que le Maroc vient d'acquérir pour renforcer le dispositif de défense du territoire national.

Désormais plus petits, plus rapides, difficilement détectables et capables d'embarquer des charges explosives, les drones constituent une véritable hantise pour les services de sécurité du monde entier. Des contre-mesures s'avèrent par conséquent nécessaires pour assurer la sécurité publique. Les Forces armées royales ont dans ce sens acquis cinq systèmes de défense anti-drone, dont le dernier en date est le système israélien Skylock-Dome, conçu par Skylock, leader dans la conception de la technologie anti-drone.

Le Forum Far Maroc qui a confirmé l'information sur sa page Facebook, a expliqué que «cette acquisition entre dans le cadre du renforcement des capacités des FAR visant à protéger les installations critiques et sensibles du Royaume, qu'elles soient civiles ou militaires». «Les drones sont devenus une menace au regard de leur capacité de reconnaissance ou d'attaque, et de la difficulté de les cibler par des systèmes de défense classique», a précisé la même source.

Exposé pour la première fois, en février 2021 lors de l'Internatio-

nal Defence Exhibition & Conference (IDEX), le plus grand salon de sécurité publique et d'armement au Moyen-Orient, le SkylockDome qui a été acheté par 27 pays, dont le Maroc et des pays d'Asie de l'Est, est capable de détecter, vérifier et neutraliser les drones non autorisés. Il constitue, en effet, un système de protection, modulaire, agile et efficace contre les incursions illégales de drones, offrant des solutions complètes pour les aéroports, les infrastructures critiques, les bases militaires ou autres grands événements enregistrant de grandes affluences. Selon son constructeur, il est également efficace pour lutter contre tout genre de trafic et pour surveiller des zones nécessitant une large couverture telles que les frontières du pays.

Selon une source sécuritaire, approchée par nos confrères de Yabiladi, «des premiers lots ont déjà été livrés au Maroc et ont été installés dans des bases aériennes au sud du pays, notamment à Dakhla et Boujdour». «Le choix du lieu n'est pas fortuit. Le Maroc se prépare ainsi à tout éventuel renforcement de l'armée algérienne ou du Polisario en matière d'avions sans pilote», ajoute-t-elle.

Si le Maroc a jeté son dévolu sur Skylock, c'est parce que contrairement aux autres grandes entreprises, la firme israélienne est spécialisée dans les systèmes de défense simples et relativement bon marché. «Il s'agit de systèmes extrêmement efficaces et offrant une

protection individuelle et large contre la menace croissante des drones d'attaque», explique Itzik Huber, PDG du groupe basé à Petah Tikva.

Très performant, l'engin de Skylock est vite devenu une technologie vitale pour l'armée israélienne. Il détecte les drones hostiles à une distance maximale de 15 kilomètres, puis envoie un signal qui brouille la connexion entre le drone ennemi et son utilisateur. Dans un deuxième temps, le drone de Skylock s'infiltré dans le système informatique de l'appareil ennemi pour le forcer à atterrir ou à renvoyer chez son expéditeur. «Grâce à cette technologie, l'armée israélienne peut récupérer des drones ennemis intacts. Ce qui lui permet d'analyser l'engin et de collecter des informations précieuses sur son contenu et sa provenance», explique le constructeur.

Dans un entretien accordé à The Jerusalem Post, Asaf Lebovitz, responsable des ventes chez Skylock, explique que la société a également mis sur pied un système qui peut utiliser des drones spécifiques pour attaquer d'autres drones, comme une sorte d'option de destruction si le brouillage ou d'autres moyens ne fonctionnent pas pour contrer la menace. «Le système Skylock est également mobile et peut être installé sur des véhicules. Cela signifie que si vous devez sécuriser un défilé un jour, puis un discours présidentiel le lendemain dans une nouvelle zone, vous pouvez déplacer votre technologie anti-

drone d'un endroit à l'autre. Vous pouvez également sécuriser des événements sportifs de cette manière», précise le responsable.

Les drones civils, un danger grandissant

Après avoir connu une période de prolifération limitée, faute de cadre légal, les drones civils font aujourd'hui de plus en plus d'adeptes au Royaume, même si la loi marocaine interdit toujours la détention et l'usage de ces engins volants. Les raisons sont strictement d'ordre sécuritaire, parce que même s'ils sont souvent définis comme des appareils de loisirs, les drones peuvent être facilement détournés à des fins malveillantes et constituer de sérieuses menaces. Surtout lorsque l'on sait qu'il est très facile de transformer un drone en une petite bombe volante capable de frapper en une fraction de seconde.

Selon des experts en aviation, le danger représenté par les drones civils est réel et sérieux. Les dommages catastrophiques engendrés notamment par un drone civil qui entre en collision avec un avion ou par un drone armé utilisé par des organisations terroristes constituent une menace évidente pour la sécurité des aéroports et d'autres sites sensibles.

Pas plus loin que juillet dernier, un nouvel événement avait donné une énième preuve de la dangerosité de ce genre d'engins, désormais à la portée de tout le monde.

Un drone civil piégé avait, en effet, survolé dangereusement l'ambassade américaine à Bagdad, en Irak. L'appareil a finalement été abattu par les militaires qui assuraient la protection du bâtiment

Selon Asaf Lebovitz, Skylock a commencé il y a plusieurs années à prédire une menace croissante des drones. «Nous nous attendions à ce que dans quelques années, la menace des drones augmente davantage», note-t-il. Et d'ajouter : «ces menaces existent actuellement dans tous les domaines, mais affectent de plus en plus les zones civiles». Selon lui, «des dernières technologies de la firme israélienne permettent d'identifier tout drone qui émet un signal, avant de vérifier s'il s'agit d'un quadricoptère civil que quelqu'un utilise par erreur dans une zone réglementée ou d'un drone porteur de charges explosives.

Il est enfin à rappeler que Skylock n'est pas la seule entreprise israélienne à développer des systèmes anti-drone. La société Rafael a récemment lancé sa propre technologie appelée Drone Dome qui est, elle aussi, déjà opérationnelle, en plus d'une cinquantaine d'entreprises locales qui planchent également sur des systèmes similaires. Le ministère israélien de l'Economie en chiffre les retombées pour le pays en milliards de dollars. D'ailleurs en 2019, Israël a été classé en tant que deuxième exportateur mondial de drones, derrière les États-Unis.

Mehdi Ouassat

Triste trouvaille

Restaurer par la destruction

Le patrimoine architectural national gravement malmené



Après le café des Oudayas et la Villa Mauvillier, c'est au tour de la mosquée Assuna de faire les frais d'une incompétence manifeste.

Recoller à l'identique un miroir brisé en mille morceaux. Utopique et totalement dénuée de sens, cette hypothèse trouve pourtant un prolongement dans la démolition partielle de la mosquée "Assuna". Car c'est le discours légalisant servi à l'Association Casamémoire par les autorités compétentes, après la vive polémique née des travaux censés réhabiliter un édifice historique qui n'en avait pas vraiment besoin, et dont la valeur architecturale est inestimable. Récit d'une affaire dont personne n'est sorti grandi. Surtout pas le patrimoine de la ville.

L'une des plus emblématiques mosquées de la ville

Le 17 novembre dans l'après-midi, Casamémoire, association dont l'objectif est de promouvoir et de sauvegarder le patrimoine architectural du XX^e siècle de la capitale économique du pays, se fendait d'un communiqué incendiaire. "Quand allons-nous comprendre la valeur de notre patrimoine?", s'est interrogée Rabia Ridaoui, présidente de Casamémoire. "La mosquée «Assuna», l'une des plus emblématiques mosquées de la ville, réalisée en 1968 par Emile Duhon, l'architecte de Feu S.M le Roi Mohammed V, est en cours de démolition", poursuit-elle tout en dénonçant vigoureusement les travaux de démolition.

Une indignation somme toute compréhensible, d'autant que les enjeux, notamment en coulisse, dépassent le simple cadre de la mosquée "Assuna". Si l'on en croit Rabia Ridaoui, cette mosquée est "l'une des pierres angulaires de l'argumentaire pour l'inscription de Casablanca sur la liste indicative de l'UNESCO."

Face à l'assourdissant silence des autorités compétentes, Casamémoire a pris la courageuse décision d'organiser sous 48 heures, un sit-in devant le parvis de la mosquée "Assuna" afin de dénoncer une démolition qui rangerait dans le tiroir des oubliettes "l'un des témoignages singuliers de style brutaliste au Maroc, un symbole de la modernité, de la diversité culturelle et de la tolérance que Sa Majesté le Roi Mohammed V a instauré comme valeurs fondamentales pour le Maroc moderne", souligne Casamémoire.

Des travaux de démolition sans autorisation

Quelques jours plus tard, les anciens murs et la toiture de la mosquée Assuna, et plus précisément la partie réservée aux femmes, ne sont plus qu'un amas de gravats composés de béton et de fer. Et le courageux sit-in ? Annulé. Mais pourquoi donc, l'Association Casamémoire a-t-elle fait marche arrière alors que les travaux de démolition avaient débuté sans plaque indicative, sans avertisse-

ment et encore moins autorisation? "L'association a été contactée par les autorités compétentes", nous révèle un acteur proche du dossier "Elles ont tout d'abord présenté leurs excuses, prétextant qu'elles ignoraient, à la fois, la valeur historique et architecturale de la mosquée "Assuna" et l'existence même de l'Association Casamémoire. Puis, elles ont promis à l'association que les dégâts seraient réparés", ajoute notre interlocuteur, qui a été aussi surpris que nous l'avons été par la tournure des événements.

Restaurer après avoir détruit

Une partie de l'édifice religieux sera donc restaurée après avoir été...détruite. Une drôle de façon de s'y prendre, aux antipodes, par exemple, de la restauration de l'ancienne Médina de Fès. Une restauration quasiment parfaite, puisqu'elle n'a démarré qu'après une compréhension spécifique et globale, à la fois de l'archéologie, de l'histoire, de l'architecture, de ses décors et de son usage. Et surtout sans démolition. "L'association n'a pas donné beaucoup de crédit aux discours des autorités. Mais que faire dans ce cas ? Leur déclarer la guerre ? Ça ne servirait à rien. Les membres de l'association se sont, d'une part, réjouis de leur force de frappe médiatique et, d'autre part, ils ont timidement proposé aux autorités compétentes de participer aux travaux, en enga-

geant des architectes bénévoles pour mieux contrôler et préserver les travaux de restauration de la mosquée Assuna. Mais l'association s'est vu opposer un refus poli", nous confie notre interlocuteur.

Les autorités en question, qui ont, par ailleurs, justifié leur manque de communication sur le sujet par un simple "c'était un jour férié (Fête de l'Indépendance)", semblent en réalité maîtriser leur sujet, quand bien même elles veulent faire croire le contraire. Preuve en est la démolition du Café Maure de Rabat, pendant l'été 2020, quelques semaines après celle de la villa Mauvillier à Casablanca (voir notre édition du mercredi 17 juin 2020).

Impossible de remonter le temps

Certes, un café n'est pas une mosquée aux yeux de la loi, mais aux yeux de l'histoire, ce sont des édifices à grande valeur patrimoniale. Quoi qu'il en soit, les autorités avaient à l'époque justifié la démolition du Café Maure par son intégration dans un projet global de mise en valeur de la Kasbah des Oudayas. En gros, le site devrait être reconstruit à l'identique. Facile de croire à un scénario aussi idyllique. S'il était possible de remonter dans le temps, ça se saurait. Or c'est la seule solution pour reconstruire à l'identique, en utilisant les mêmes matériaux de l'époque

et les mêmes techniques, conditions indispensables pour reproduire un tel travail d'orfèvre.

Bref, vous l'aurez compris, la communication des autorités compétentes a pour principal objectif d'éteindre les flammes de la polémique. Et il faut croire qu'elles ont réussi leur coup, jetant par la même occasion le discrédit sur les véritables intentions des associations de sauvegarde du patrimoine. Qui plus est quand le passé regorge d'affaires où ces mêmes associations sont loin d'être blanc-seing. L'affaire la plus marquante reste celle liée au projet du Grand Théâtre de Casablanca.

A l'époque, plusieurs voix se sont élevées contre la destruction programmée de la fontaine de la place Mohammed V. Nombre d'associations de sauvegarde de patrimoine avaient crié leur désarroi alors que le projet allait conjuguer au passé et à jamais, un lieu creusé des souvenirs de l'enfance des habitants de Casablanca. Des associations dont Casamémoire ne faisait étonnamment pas partie. Et pour cause, Rachid Andaloussi était à la fois un des deux architectes responsables du projet du Grand Théâtre de Casablanca, mais aussi président de Casamémoire. Il avait d'ailleurs proposé un déplacement de la fontaine. Par déplacer, il entendait certainement détruire avant de reconstruire. Un discours qui est toujours d'actualité, la mosquée "Assuna" faisant foi. Sauf qu'entre-temps, le mal est déjà fait.

Abdallah Hamdok

L'homme du consensus, de retour au pouvoir au Soudan

Portrait



Abdallah Hamdok, le technocrate devenu le visage civil de la transition vers la démocratie au Soudan, doit revenir à la tête du gouvernement, un mois après avoir été écarté puis placé en résidence surveillée par les généraux, auteurs du putsch du 25 octobre.

Agé de 65 ans, cet économiste chevronné et figure du consensus, semble vouloir faire le pari risqué de

miser une fois de plus sur le partenariat avec les militaires pour mener le Soudan vers des élections libres.

En 2019, lorsque l'armée a déposé le dictateur Omar el-Béchir sous la pression d'une révolte populaire, cet ancien expert onusien a pris la tête d'un gouvernement civil, et le chef de l'armée, le général Abdel Fattah al-Burhane, celle du Conseil de souveraineté, plus haute autorité de la transition.

Mais le 25 octobre, le général Burhane a coupé court à ce partenariat en faisant arrêter M. Hamdok et la plupart des autres responsables civils. M. Hamdok a été ensuite placé en résidence surveillée à Khartoum, où il recevait militaires et ex-rebelles soudanais, ambassadeurs occidentaux et diplomates internationaux pour des médiations.

Jusqu'à l'annonce dimanche de l'accord avec le général Burhane prévoyant son retour à la tête du gouvernement et la libération des responsables civils, M. Hamdok avait résisté à plusieurs propositions de sortie de crise.

Il réclamait, selon des responsables, un accord lui garantissant "une reprise de son activité" et non une "nouvelle nomination" au poste de Premier ministre, sa façon de discréditer le coup de force des militaires.

Pendant sa résidence surveillée, le bureau de M. Hamdok a mis souvent

en ligne des messages appelant régulièrement à des manifestations de masse pour "protéger la révolution" de 2019.

Moustachu grisonnant, M. Hamdok jouit d'une image de champion de la transparence et de la bonne gouvernance, surtout depuis qu'il a refusé en 2018 le poste de ministre des Finances sous Béchir.

Depuis une tentative de coup d'Etat manquée en septembre, Abdallah Hamdok avait prévenu que la transition traversait sa "pire" crise. Il avait ensuite salué les manifestants partisans d'un transfert complet du pouvoir aux civils, leur promettant de réaliser les "objectifs de la révolution: liberté, paix et justice".

Une tâche titanesque après 30 ans de dictature.

M. Hamdok était revenu à Khartoum en août 2019 à l'issue d'une révolte à laquelle il n'avait pas participé.

Son gouvernement devait être celui qui doterait le Soudan en institutions démocratiques -dont un Parlement toujours pas formé- et le mènerait vers des élections libres en 2023. Un objectif que le général Burhane dit conserver.

Parmi les faits d'armes de M. Hamdok, né au Kordofan-Sud le 1er janvier 1956, la conclusion d'un accord de paix en octobre 2020 avec une coalition de groupes rebelles. Comme le Darfour et le Nil Bleu, le Kordofan-

Sud a été pendant plusieurs années le théâtre d'un conflit entre rebelles et forces gouvernementales.

Fort d'expériences ailleurs sur le continent africain, il promettait également d'enrayer l'inflation caracolant à plus de 300% et la pauvreté endémique.

Sous son mandat, le Soudan a été retiré de la liste américaine des pays soutenant le "terrorisme", peu avant de décider de reconnaître l'Etat d'Israël.

Dans le même temps, M. Hamdok a promis aux 45 millions de Soudanais de promouvoir "les bonnes politiques (pour) affronter la crise économique", parvenant à obtenir du Fonds monétaire international l'effacement d'une part importante de la dette soudanaise. Mais au prix d'une politique d'austérité drastique qui lui a coûté une bonne part de sa popularité dans l'un des pays les plus pauvres au monde.

Le fait que les autorités intérieures n'ont toujours pas jugé les responsables du régime Béchir et de la répression sanglante de la révolte de 2019 a aussi sapé son capital sympathie. M. Hamdok a notamment été en charge de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU à Addis-Abeba, après avoir étudié l'économie agricole à Khartoum et obtenu un master à Manchester en Grande-Bretagne.



M. Hamdok jouit d'une image de champion de la transparence et de la bonne gouvernance, surtout depuis qu'il a refusé en 2018 le poste de ministre des Finances sous Béchir



L'Autriche se confine *La colère gronde en Europe*



Depuis minuit, lundi, l'Autriche est officiellement confinée, une mesure radicale qui a réveillé la colère ce week-end dans le pays alpin, tout comme en Belgique ou aux Pays-Bas où le retour des restrictions anti-Covid19 a provoqué des heurts.

Vienne, de nouveau ville morte. Commerces, restaurants, marchés de Noël, concerts ou coiffeurs baissent le rideau: à l'exception des écoles, la capitale et le reste du territoire se sont réveillés lundi dans le silence.

Depuis la mise à disposition des vaccins au plus grand nombre, aucun pays de l'Union européenne n'avait osé franchir le pas.

Comme lors des précédents confinements, les 8,9 millions d'Autrichiens ont, sur le papier, l'interdiction de sor-

tir sauf pour faire des courses, du sport ou pour des soins médicaux.

Il est également possible de se rendre au bureau et de déposer les enfants à l'école mais les autorités ont appelé à les garder à domicile.

Le scénario était encore impensable il y a quelques semaines.

L'ex-chancelier conservateur, Sebastian Kurz, avait décrété la pandémie "finie", du moins pour les vaccinés.

Arrivé en octobre, son successeur Alexander Schallenberg "n'a pas voulu contredire ce message et a trop longtemps entretenu la fiction" que tout allait bien, commente le politologue Thomas Hofer, interrogé par l'AFP.

Face à l'envolée des cas qui ont atteint des niveaux inédits depuis le début de la pandémie, il a d'abord ciblé

les non-vaccinés, les bannissant des lieux publics puis leur imposant des restrictions de sortie. Le taux de vaccination est "honteusement bas" (66%, contre 75% en France par exemple), a-t-il fustigé à plusieurs reprises.

Avant de se résoudre à des mesures "radicales" qu'il avait pourtant initialement exclues.

Outre ce confinement prévu jusqu'au 13 décembre, la vaccination de la population adulte va ainsi devenir obligatoire au 1er février 2022, ce que très peu de pays au monde ont instauré jusqu'à présent. "C'est un vrai chaos", estime M. Hofer, dénonçant "l'absence de stratégie claire du gouvernement". "J'espérais qu'on n'en arriverait pas là, surtout maintenant que nous avons le vaccin.

C'est dramatique", confie Andreas Schneider, un économiste de 31 ans rencontré par l'AFP dans une rue commerçante de Vienne juste après les annonces vendredi du gouvernement.

La réaction n'a pas tardé: samedi, tandis qu'une foule d'Autrichiens buvaient un dernier vin chaud ou faisaient leurs emplettes avant la fermeture des magasins, environ 40.000 personnes sont descendues dans la rue pour crier à la "dictature", à l'appel du parti d'extrême droite FPÖ.

Aux côtés de "citoyens inquiets", d'autres "se radicalisent", s'est alarmé dimanche le ministre de l'Intérieur Karl Nehammer. Le lendemain, à Linz (nord), un autre rassemblement a mobilisé des milliers de protestataires.

Ailleurs en Europe, redevenue

l'épicentre de l'épidémie de Covid-19, le nombre de contaminations grimpe aussi, les mesures reviennent et les frustrations éclatent.

Pour la troisième soirée consécutive, des troubles ont éclaté aux Pays-Bas dimanche. Des manifestants ont tiré des feux d'artifice et causé de nombreux dégâts dans les villes d'Enschede, près de la frontière avec l'Allemagne, à Groningue et Leeuwarden au nord et Tilburg au sud.

Ces dernières manifestations ont néanmoins été moins intenses que les violences ayant éclaté à Rotterdam vendredi et à La Haye samedi. Le nombre d'arrestations sur les trois jours de manifestations se monte à 130, selon la police et les médias locaux.

Le gouvernement a suscité le courroux en réintroduisant un confinement partiel, avec une série de restrictions sanitaires touchant notamment le secteur de la restauration, qui doit fermer à 20H00. Il projette désormais d'interdire certains lieux aux non-vaccinés pour tenter d'enrayer la vague de contaminations.

À Bruxelles également, des heurts ont émaillé dimanche le rassemblement de quelque 35.000 manifestants, selon la police, opposés à de nouvelles mesures. La Belgique a annoncé la généralisation du port du masque et veut également rendre le télétravail obligatoire pour les emplois qui le permettent en vue d'enrayer le fort rebond de l'épidémie dans le pays.

Et dans le département français de la Guadeloupe, dans les Caraïbes, la contestation de l'obligation vaccinale pour les soignants a dégénéré en crise sociale d'ampleur. Des renforts policiers sont arrivés, après une nuit de samedi à dimanche une nouvelle fois émaillée de violences, entre barrages routiers, incendies et pillages.

La Nouvelle-Zélande annonce la fin des confinements et abandonne sa politique "zéro-Covid"

La Nouvelle-Zélande mettra fin début décembre au confinement de trois mois et demi dans la plus grande ville du pays, Auckland, en adoptant une nouvelle stratégie de lutte contre le coronavirus, a déclaré lundi la Première ministre Jacinda Ardern.

Mme Ardern a déclaré qu'à partir de 23H59 le 2 décembre, la Nouvelle-Zélande adopterait une nouvelle réponse au Covid-19 visant à contenir le variant Delta plutôt que de tenter de

l'éliminer complètement. "La dure vérité, c'est que (le variant) Delta est là et n'est pas près de disparaître", a-t-elle déclaré à la presse. "Bien qu'aucun pays n'ait réussi à éliminer le variant Delta complètement, la Nouvelle-Zélande est mieux placée que la plupart des autres pour s'y attaquer.

Jusqu'à présent, son gouvernement visait une élimination complète du virus, politique dite "zéro-Covid", avec des mesures de confine-

ment strictes, une traçabilité rigoureuse des contacts et des contrôles stricts aux frontières.

La maladie n'a fait que 40 morts sur une population de cinq millions d'habitants mais la pression s'est accrue pour mettre fin au confinement imposé à Auckland depuis que le variant Delta y a été détecté en août.

Mme Ardern avait initialement prévu de changer de politique une fois un taux de vaccination de 90% atteint dans le pays, mais a finalement

avancé la réouverture alors que le niveau de vaccination se situe actuellement autour de 83%.

Le nouveau système se présente comme des feux de circulation, le vert signifiant pratiquement aucun contrôle du virus, l'orange imposant le port du masque dans certains lieux tandis que le rouge permet aux commerces de rester ouverts aux seuls clients vaccinés et en observant une distanciation sociale.

Auckland sera initialement

placée en rouge, a déclaré la Première ministre, ajoutant que les autorités sont encore en train de classer les autres zones.

Auckland est actuellement isolée du reste de la Nouvelle-Zélande, les barrages routiers devant être levés le 15 décembre.

Les règles strictes de quarantaine pour les arrivées internationales resteront en place, mais Mme Ardern s'est engagée à les assouplir au début de l'année prochaine.

Voiture bélier lors d'une parade de Noël aux Etats-Unis

Au moins 5 morts et 40 blessés

Les autorités du Wisconsin dans le nord des Etats-Unis s'efforçaient lundi de comprendre les circonstances dans lesquelles un véhicule de type SUV a percuté la veille une foule rassemblée pour une parade de Noël à Waukesha, faisant au moins cinq morts et 40 blessés.

"Nous pouvons confirmer que 5 personnes sont décédées et 40 blessées. Cependant, ce bilan peut changer car nous continuons à collecter des informations", a indiqué le département de police de la ville sur sa page Facebook, signalant qu'un suspect avait été placé en détention.

L'incident s'est produit dimanche vers 16H30 (22H30 GMT) dans cette localité, où une parade de Noël est organisée chaque année. "La parade de Noël de Waukesha se déroulait lorsqu'un SUV rouge a renversé les barrières côté ouest pour se diriger sur Main Street (la rue principale)", a relaté le chef de la police, Dan Thompson, lors d'une conférence de presse. "La voiture a renversé plus de 20 personnes, certaines d'entre elles étaient des enfants et il y a eu des blessés à cause de cet incident", a-t-il précisé.

Auparavant des responsables locaux avaient, de leur côté, indiqué que 11 adultes et 12 enfants avaient été transportés à l'hôpital. "La police de Waukesha a retrouvé un véhicule suspect. Une enquête est en cours", a encore ajouté M. Thompson, en ajoutant qu'une "personne d'intérêt" avait été arrêtée.

La police a fait feu contre le



véhicule pour tenter de l'arrêter, ont également indiqué les autorités.

Les écoles n'ouvriront pas lundi et certaines routes resteront fermées pendant la durée de l'enquête, a précisé de son côté M. Thompson.

Angelito Tenorio, candidat au poste de Trésorier de l'Etat et présent sur les lieux, a raconté au Milwaukee Journal Sentinel avoir vu un véhicule de type SUV s'engager à toute vitesse sur la route empruntée par la parade. "Ensuite, j'ai entendu un grand choc et des cris

assourdissants de personnes heurtées par le véhicule", a-t-il raconté.

Selon des témoins et des images, le SUV a fait irruption dans la parade derrière un groupe de musiciens scolaires qui défilaient. "Tout ce que j'ai entendu, c'était des cris et ensuite des gens hurler le nom de leurs enfants", a raconté à la chaîne CNN un témoin, Angela O'Boyle, dont l'appartement surplombe la rue principale où se déroulait cette parade.

Le président américain Joe Biden a été informé de cet inci-

dent, la Maison Blanche "se tient précisément informée de la situation à Waukesha et nos coeurs se brisent face à tous ceux qui ont été frappés par ce terrible incident", a indiqué un responsable de la présidence américaine. "Nous avons contacté les responsables locaux et de l'Etat pour offrir notre aide si nécessaire", a-t-il ajouté.

Plusieurs parlementaires du Wisconsin ont présenté leurs condoléances, dont la sénatrice démocrate Tammy Baldwin qui a jugé que cette "horrible violence vous brisait le coeur".

Le gouverneur du Wisconsin a indiqué de son côté que lui et son épouse "priaient pour Waukesha cette nuit et pour les enfants, les familles et les membres de cette communauté affectés par cet acte dénué de sens". Cet incident a eu lieu au terme d'une semaine agitée dans le Wisconsin où un jeune américain, Kyle Rittenhouse, a été acquitté à son procès cette semaine après avoir abattu l'an dernier deux hommes lors d'émeutes et de manifestations contre les violences policières à Kenosha, situé à environ 80 km de Waukesha.

Un ex-chauffeur franco-rwandais jugé à Paris pour complicité dans le génocide des Tutsi

Un ex-chauffeur franco-rwandais, citoyen "ordinaire" accusé d'avoir sciemment aidé des tueurs lors du génocide des Tutsi en 1994 au Rwanda, est jugé à partir de lundi pour "complicité" de génocide, troisième procès en France pour des crimes liés à l'une des pires tragédies du XXe siècle.

Claude Muhayimana, 60 ans, était en 1994 chauffeur de l'hôtel Guest House à Kibuye, sur les rives du lac Kivu. Il est accusé de "complicité" de génocide et de crimes contre l'humanité pour avoir "aidé et assisté sciemment" des miliciens "en assurant leur transport" sur les lieux de massacres dans la préfecture de Kibuye, les collines de Karongi, Gitwa et Bisero (ouest), où des di-

zaines de milliers de personnes ont été exterminées.

Ces miliciens, armés de machettes, gourbins, hoes et appelés "Interahamwe" ("ceux qui travaillent ensemble" en kinyarwanda) ont été les principaux bras armés du génocide contre la minorité tutsie, orchestré par le régime extrémiste hutu et qui a fait plus de 800.000 morts d'avril à juillet 1994. M. Muhayimana, qui encourt la réclusion criminelle à perpétuité, est réfugié en France, dont il a obtenu la nationalité en 2010. Cantonnier de profession, il vit à Rouen (nord-ouest).

Il y avait été arrêté en 2014, un an après l'ouverture d'une enquête initiée par une plainte du Collectif des parties civiles pour le Rwanda

(CPCR), qui lutte contre l'impunité et la présence en France de présumés génocidaires rwandais.

Le procès, durera près d'un mois, avec l'audition d'une cinquantaine de témoins, dont une quinzaine viendront du Rwanda.

Sa singularité est qu'il juge un citoyen ordinaire, et non une personnalité ayant eu des fonctions politiques, administratives ou militaires pendant les tueries. Les deux précédents procès ont vu la condamnation à perpétuité de deux anciens bourgmestres et à 25 ans de prison d'un ex-capitaine de l'armée. "On a affaire à un citoyen lambda tout à fait ordinaire qui n'avait d'autorité sur personne", déclare à l'AFP Me Philippe Meilhac, l'un des avocats de

l'accusé. "Il va s'expliquer en long, en large et en travers. C'est un homme qui attend depuis 10 ans".

Alain Gauthier, cofondateur du CPCR, se "refuse" pour sa part à "parler de gros ou de petit poisson". "On est dans le cas d'un génocide, on ne parle pas de petit poisson".

Les prises de parole de l'accusé, resté très discret, sont très attendues. L'enquête a évoqué une personnalité ambiguë, des témoins attestant qu'il a sauvé des Tutsis en les cachant chez lui ou en leur procurant des pirogues pour fuir en République démocratique du Congo (RDC). Les débats se concentreront sur le fait que l'accusé nie avoir été présent sur les lieux de massacres et sur les contradictions entre ses déclarations et celles de té-

moins, notamment son ex-épouse.

Il a aussi menti et tenté de faire pression sur des témoins, selon l'accusation. "Il y a des dizaines de témoignages concordants sur son transport sur les lieux de massacres", note Alexandre Kiabski, avocat du CPCR.

La défense, elle, pointe les contradictions et les lacunes des témoignages, "qui comportent beaucoup d'imprécisions sur les lieux, les dates", selon Me Meilhac, qui plaidera aussi l'argument de la contrainte. "Ce n'est pas impossible qu'il ait été forcé (à transporter les miliciens, NDLR); mais même si c'est vrai, il avait le choix de prendre la fuite", estime M. Gauthier. "On ne va pas sur les lieux d'un crime gratuitement".

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

SES CÔTES SONT EN VUE	INTERROGATEUR	POILS FINS ET DOUX	ARTICLE	NOMBRELISTE	UN SOLITAIRE	COLICHE SUR LE TROTTOIR	A UN DAN POUR SÉDUIRE	SORTE DE MÉDIA-TEUR
ULTRA-VIOLET		ÈRE				LETTRES DE MENGS	PIGE FIN D'ANNÉE	
LETTRES DE GREEN		SYMBOLE DU RADIUM	POMMADE DE CERCLE DE JELIX					
								BOIS DUR
REJET HOSTILE		À L'ENVERS: VENTILA				PÈZE	EN BERNE MERCURE	
COW-GIRL			HYMNE PRÉPOSITION		PERSONNE ABJECTE		EXPRIME LE POLITE	
ÉTUDE DES DENTS								
			ZONE				DE BAS EN HAUT: FIEL	EN STOCK TENUE
BAUPET		ÉPOUSE DE JACOB	FOURRE-TOUT	LE MÊME EN PLUS COURT		QUARTIER DE BRÈME		MOITIÉ DE MOUCHE
LETTRES DE BACHELET				VALEUR ARTICLE ESPAGNOL				
						VENU		
QUÉMAN-DEUR VOLÉE						OLVRIR (LA BOUCHE)		

Solution mots flechés d'hier

DERRE SIA ON DU MING	TACT	TOULON DE SAREZ	M	NOUVE CHANG	P	PREMIER DE S	AVANCE TRIN ATTEND	C	LETTRE DE DIX	LES PLUS AU COURANT
A	D	D	I	T	I	O	N	A	E	R
LE MONT LE CHOUX	O	U	A	C	C	O	M	P	L	I
P	I	N	U	P	B	O	I	E		
LE SANS SANTÉ ASSENT	G	E	R	A	N	T	U	R	N	
T	G	I	N	S	U	E				
P	E	S	T	E	T	A	T	E	R	
S	O	E	U	F	N	I	S	A		
T	E	L	R	U	Q	U	A	I		
M	R	F	T	E	N	U		D		
P	I	R	E	S	E	T	E	L	U	E
T	G	A	R	S	E	U	I	S	U	
N	E	T	A	S	A	N	A	R		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmardi
Révision
Abdelmoumen Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc



Economie

Conférence annuelle de l'ASEA

La Bourse de Casablanca place la relance économique au cœur du débat

La Bourse de Casablanca place le rôle des marchés financiers dans la relance et la croissance économique de l'Afrique au cœur du débat, et ce dans le cadre de la 24^{ème} édition des conférences annuelles de l'African Securities Exchanges Association (ASEA).

Abrité par la Bourse de Casablanca, cet événement, qui se tiendra les 24 et 25 novembre courant sous le thème "Les marchés financiers, moteurs essentiels de l'émergence de l'Afrique", promet un agenda riche avec à la clé la participation d'éminents intervenants internationaux, indique la Bourse de Casablanca dans un communiqué.

Les travaux de la conférence ambitionnent, à travers ses cinq panels, de donner des réponses à de multiples questions stratégiques relatives au développement des marchés financiers africains en particulier et à la croissance économique du continent en général, relève la même source.

"Comment accélérer le développement des marchés financiers en Afrique ?", "Quels enjeux et défis de financement à l'épreuve du changement climatique ?", "Comment anticiper l'avenir des technologies disruptives ?", sont parmi les problématiques qui seront traitées durant la première journée de la conférence, qui se tient en ligne à partir de la Bourse de Casablanca, rapporte la MAP. En outre, la présentation d'un important rapport sur "Les entreprises publiques dans les économies émergentes et en développement - Leçons tirées de 30 ans de succès et d'échecs" est à l'ordre du jour, fait savoir le communiqué.

La journée du 25 novembre, quant à elle, mettra la lumière sur le projet de liaison des bourses africaines dans le cadre de l'intégration des marchés du continent, le financement mixte, le financement des PME et l'investissement d'impact, souligne le communiqué, notant que c'est pendant cette deuxième journée que sera présenté le rapport de l'ASEA sur le développement durable.

Les panels seront animés par une trentaine d'experts internationaux venant de différents pays du monde tels que le Royaume Uni, les Etats-Unis d'Amérique, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, le Botswana, le Cameroun, l'Egypte, les Emirats Arabes Unis, Maurice, le Kenya, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal et le Togo.

Le secteur bancaire dans une dynamique positive



Le secteur bancaire marocain devrait rester dans une dynamique positive au terme de l'année 2021, a indiqué CDG Capital Insight dans une note d'analyse rendue publique récemment.

Il «devrait continuer de bénéficier globalement d'une toile de fond assez favorable», a affirmé la Direction de CDG Capital Insight dans ce document intitulé «Secteur bancaire - des performances solides prévues pour 2021».

Ainsi, selon Fatima Zahra Erraji, analyste financière à CDG Capital Insight, «pour cette fin de 2021, le secteur bancaire devrait continuer de bénéficier d'une dy-

namique de croissance des crédits et d'une quasi-stabilité de la qualité des actifs».

Livrant son opinion sur l'évolution des principaux facteurs et enjeux auxquels le secteur bancaire marocain fait face aujourd'hui, la direction de CDG Capital Insight a noté que la distribution des crédits est portée principalement par la reprise de la croissance économique nationale prévue pour cette année. Une évolution qu'attestent «des croissances enregistrées du PIB courant deuxième et troisième trimestres 2021 de 15,2% et 5,9% respectivement».

La direction de CDG Capital Insight estime, par ailleurs, que «la poursuite des mesures de soutien et de relance, qui ont été prolongées jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2021, a contribué au dynamisme qu'ont connu les crédits de trésorerie».

Dans sa note d'analyse, la direction rappelle à ce propos qu'à fin juin 2021, l'encours des crédits débiteurs et de trésorerie est ressorti à 227 Mrd MAD, contre 206 Mrd MAD à fin décembre 2020. Ce qui correspond à un accroissement de 21 Mrd MAD.

Comme le relève également la même source, l'encours des crédits distribués dans le cadre des programmes Relance a atteint environ 45 Mrd MAD à fin juin 2021 contre 35 Mrd MAD à fin 2020, progressant ainsi d'environ 10 Mrd MAD.

Ainsi, et selon les dernières prévisions de Bank Al-Maghrib, «le rythme d'évolution des crédits destinés au secteur non financier devrait terminer cette année avec une progression de 3,7%, soit un niveau légèrement inférieur à celui enregistré en 2020», anticipe la note.

Sur la qualité des actifs, et après la montée des créances en souffrance enregistrée en 2020, CDG Capital Insight anticipe une légère hausse du taux d'impayé à 8,7% à fin 2021.

Cette évolution tient compte de leur rythme d'évolution courant les neuf premiers mois de l'année, a précisé la direction dans sa note d'analyse expliquant que «cette hausse limitée traduit à notre sens l'évolution positive des indicateurs macroéconomiques couplée à l'assouplissement progressif des mesures contre la Covid-19, suite à une campagne de vaccination réussie».

Qu'à cela ne tienne, CDG Capital Insight a toutefois noté que «ce niveau demeure assez élevé par rapport à la moyenne historique du fait que les effets de la pandémie continuent de peser sur certains secteurs d'activité et, par conséquent, la solvabilité des ménages et des entreprises est toujours mise à rude épreuve».

Sur les taux d'intérêts que la note juge bas, la direction de CDG Capital Insight constate ef-

fectivement que les banques marocaines évoluent aujourd'hui dans un environnement de taux d'intérêt bas ; après que la Banque centrale a décidé de mettre en place «plusieurs actions visant l'assouplissement de la politique monétaire».

Parmi ces mesures, qui visent à relancer la distribution des crédits et soutenir l'économie, on peut citer la diminution du taux directeur qui est passé de 3,25% en 2009 à 1,5% en 2020 et qui s'est globalement traduite par celle des taux d'intérêt.

Comme le fait remarquer la note, cette tendance se poursuit encore cette année avec la baisse enregistrée de 34 pb du taux débiteur global entre le premier semestre 2020 et le deuxième semestre 2021 en moyenne.

Ainsi, pour CDG Capital Insight il ne fait aucun doute que «cette contraction des taux devrait impliquer une légère pression sur la marge d'intermédiation des banques».

Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que «la baisse du taux directeur constatée en 2020 a profité au marché des taux qui a affiché globalement une performance remarquable l'année dernière», a constaté la direction estimant que cela représente un effet de base défavorable pour le résultat des activités de marché provenant de l'activité obligataire en 2021.

Alain Bouithy



Une évolution positive de l'encours des crédits, une quasi-stabilité de la qualité des actifs et des taux d'intérêts bas

TGCC SA obtient le visa de l'AMMC pour son introduction en bourse

TGCC SA a obtenu, vendredi 19 novembre, le visa de l'AMMC sous la référence VI/EM/031/2021 pour une introduction à la Bourse de Casablanca.

Cette opération d'un montant de 600 millions de dirhams porte, à hauteur de 300 MDH sur une cession partielle des titres détenus par le fonds MCIIC, géré par Mediterranea Capital Partners (MCP) société de capital-investissement et, pour 300 MDH, sur une augmentation de Capital visant à accompagner la croissance et le développement de TGCC SA.

Opérateur dans le BTP et la construction depuis plus de 30 ans, TGCC compte à son actif la réalisation de nombreux

grands ouvrages d'infrastructure tels que des aéroports, des gares, des stades mais également des tours de bureaux et/ou d'habitation, des resorts touristiques, des infrastructures hospitalières ou encore des complexes intégrés et des bâtiments à usage industriels. TGCC opère également en Afrique Subsaharienne notamment en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Gabon.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de la note d'opération relative à l'introduction en bourse de TGCC et du document de référence relatif à l'exercice 2020 et au premier semestre 2021 de TGCC.

Un extrait dudit prospectus est disponible sur le site de

TGCC via le lien : <https://www.tgcc.ma/>

La période de souscription est prévue du 29 novembre 2021 au 03 décembre 2021 à 15h30 inclus. Le prix de l'action est fixé à 136 MAD.

Les actions de TGCC SA seront en vente dans toutes les agences bancaires et sociétés de bourse membres du syndicat de placement. Un prospectus visé par l'AMMC est disponible sans frais sur les sites de l'AMMC (www.ammc.ma), de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.com) et de TGCC (www.tgcc.ma/).

CFG Corporate Finance est le coordinateur global de l'opération.

Le Maroc offre un potentiel énorme d'investissement pour les opérateurs économiques flamands

Le Maroc offre un potentiel énorme d'investissement pour les opérateurs économiques flamands, a souligné vendredi dernier à Gand,

l'ambassadeur du Maroc en Belgique et au Grand Duché de Luxembourg, Mohamed Ameer.

Lors d'une cérémonie de présentation du consul honoraire du Royaume du Maroc en Flandre Daniel Termont à la communauté des affaires, aux hommes politiques, à la société civile et aux milieux culturels au siège de l'hôtel de ville de Gand, M. Ameer a mis en avant les atouts de stabilité politique, de résilience économique et de diversité culturelle qui distinguent le Maroc dans toute la région sud de la Méditerranée. Autant de facteurs, a affirmé l'ambassadeur, qui encouragent les investisseurs étrangers à venir nombreux s'installer au Maroc.

Après avoir souligné les qualités humaines et professionnelles de M. Termont, un homme «au parcours politique remarquable», M. Ameer a indiqué que sa nomination en tant que consul hono-

raire du Royaume en Flandre contribuera à renforcer les liens d'amitié et de coopération et insufflera une nouvelle dynamique aux échanges économiques et culturels entre les deux pays. Soulignant la richesse des relations unissant les deux pays amis sur les plans politique, culturel et humain, l'ambassadeur a indiqué que la nomination de M. Termont donnera une impulsion réelle aux relations de coopération entre la Flandre et différentes régions du Maroc.

L'ambassadeur s'est félicité à cette occasion du fait que l'essentiel des échanges économiques entre le Maroc et la Belgique est réalisé avec la Flandre, ce qui constitue, a-t-il dit, un potentiel de développement énorme, rappelant que les participants à la mission économique belge organisée en 2018 au Maroc ont pu constater les grandes opportuni-

tés qu'offre le Royaume en termes d'investissement.

M. Ameer n'a pas manqué de souligner l'importance d'une communauté marocaine dynamique et parfaitement intégrée dans le tissu économique et social de la Flandre, notant qu'elle incarne une richesse et une diversité qui contribue au renforcement des liens d'amitié et de coopération entre les deux pays.

Le diplomate marocain a saisi l'occasion pour rappeler les grandes réformes politiques menées au Royaume sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI et qui ont installé le Maroc dans une dynamique démocratique irréversible, en témoigne, a-t-il noté, les élections générales du 8 septembre dernier ayant été unanimement saluées à l'intérieur comme à l'extérieur du Maroc. De son côté, M. Termont s'est dit très honoré de sa nomination en tant

que consul honoraire du Maroc en Flandre, exprimant son engagement à œuvrer au renforcement des relations entre la région flamande et le Royaume, notamment dans les domaines économique et culturel.

Dans une déclaration à la MAP, il a souligné que beaucoup d'entreprises flamandes sont intéressées par le potentiel énorme qu'offre le Maroc en matière d'investissement, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable, notant qu'il ne ménagera aucun effort pour être à la hauteur de cette mission.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence notamment du bourgmestre de Gand, Mathias De Clercq, de plusieurs élus de la région flamande, d'opérateurs économiques, d'acteurs politiques et de membres de la communauté marocaine.

Les atouts de stabilité politique, de résilience économique et de diversité culturelle mis en avant à Gand en Belgique

Transports publics à Safi : Vectalia Maroc et Weego s'associent pour déployer une solution innovante

Une première au Maroc et en Afrique ! La société Vectalia-Maroc, gestionnaire des transports publics par bus à Safi, et la startup Weego viennent de nouer un partenariat pour déployer une solution innovante.

Les 48 000 passagers quotidiens des bus exploités par Vectalia pourront désormais consulter les temps d'arrivée réels des prochains bus grâce à l'application « Vectalia-Weego ». Un concept innovant de mobilité urbaine qui porte Safi dans le cercle des « Smartcities », où le cadre de vie est plus durable, innovant et interactif.

Téléchargeable sur iOS et Android, l'application "Vectalia-Weego" offre aux usagers des bus Vectalia la possibilité de lo-

caliser les bus directement sur l'application, d'indiquer leur temps d'arrivée réel et de suivre leur avancement entre les stations.

« Vectalia-Weego est le fruit d'un partenariat entre deux entreprises marocaines qui, bien qu'opérant dans deux domaines d'expertise différents, ont su fédérer leurs visions et leurs projets afin d'offrir aux usagers des transports publics de Safi une expérience encore plus satisfaisante », affirme le directeur de Vectalia-Safi, Mohamed Badre.

« Cette solution est une première au Maroc et en Afrique. En effet, il n'existe aucune solution similaire au niveau national ou continental qui offre aux usagers la possibilité de consulter les

horaires d'arrivée des bus en temps réel », souligne M. Badre ajoutant que cette solution est une véritable immersion dans le futur des villes connectées et intelligentes pour améliorer l'expérience de la mobilité urbaine.

Les usagers du bus de Safi sont composés à 50 % d'étudiants et d'élèves et cette solution intelligente correspond parfaitement aux besoins de cette génération très connectée à Internet.

Il convient de noter que Vectalia-Maroc déploie également des afficheurs de temps d'arrivée des bus à chaque arrêt. La marge de retard qui est de 1 minute reste tout à fait tolérable au regard de la marge de référence tolérée au niveau mondial qui est de 4 minutes.



Art & culture

La 10^{ème} édition du Festival "Samaâ Marrakech" célèbre les anciennes médinas



La 10^{ème} édition des Rencontres et Musiques Soufies "Samaa Marrakech" s'est ouverte, vendredi dans la cité ocre, en présence d'un public nombreux, venu célébrer le patrimoine des anciennes médinas dans les différentes villes impériales du Royaume.

Placée sous le thème "Le patrimoine des anciennes médinas, une source d'inspiration pour le nouveau modèle urbain", cette édition, qui se déroule sur deux jours, se veut un espace privilégié pour mettre en valeur les traditions culturelles et spirituelles du Royaume, tout en érigeant la Cité ocre en un haut lieu de méditation culturelle.

"L'Association Al-Muniya de Marrakech pour la conservation et la revivification du patrimoine du

Maroc s'intéresse au sort des anciennes médinas qui bénéficient de la Haute Sollicitude Royale, ce qui a permis de mobiliser des moyens exceptionnels pour leur valorisation", a déclaré à la MAP, M. Jaafar El Kansoussi, directeur du Festival "Samaa Marrakech". Et de poursuivre : "Notre association accompagne ces interventions de grande envergure en termes d'animation culturelle, de réflexion et de recherche scientifique".

Le Festival "Samaâ Marrakech" dans sa dixième édition, rend hommage au célèbre architecte Serge Santelli, qui a travaillé durant quarante ans sur le modèle urbain des anciennes médinas, a indiqué M. Kansoussi, ajoutant que cet éminent architecte, qui a enseigné à l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville, a été

le Directeur d'une formation post-diplôme spécialisée sur le patrimoine des villes orientales "Architecture et Patrimoine", et son travail est considéré comme l'une des recherches européennes les plus importantes axées sur le modèle urbain des anciennes médinas. Organisée en version restreinte, cette édition se décline en un programme riche en rencontres et chants de la musique soufie dans une ambiance spirituelle contribuant à faire connaître les voies de l'ouverture, de la tolérance et de la fraternité qui caractérisent la culture et la société marocaines.

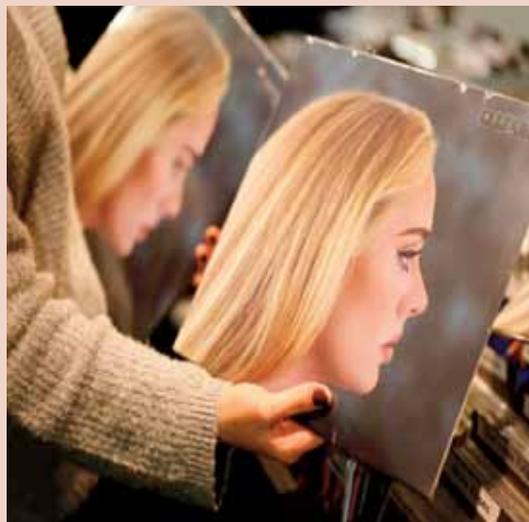
La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'organisation d'une conférence sous le thème "l'architecture des anciennes médinas et l'avenir du modèle urbain", suivie de specta-

cles du théâtre du conteur, animés par des Maâlems- conteurs, accompagnés d'élèves de "l'école de Marrakech pour le conte" récemment créée par l'association Al Muniya.

Le Festival Samaâ Marrakech a pour ambition de mettre en valeur l'identité culturelle et spirituelle du Maroc, à travers notamment des rencontres et chants de musique soufie, et de faire de Marrakech un haut lieu de méditation culturelle Orient-Occident.

Créée en 2006, l'Association Al-Muniya de Marrakech a pour vocation notamment, d'apporter une meilleure compréhension des patrimoines des médinas et de préserver et revivifier le patrimoine spirituel, musical, architectural, artisanal et urbanistique.

A la demande d'Adèle, Spotify remet de l'ordre dans l'écoute des albums



L'écoute d'un album dans l'ordre initial de ses chansons est devenu le mode "par défaut" pour les abonnés payants de Spotify, qui a accédé à une requête de la diva pop britannique Adele et rendu moins accessible le mode "aléatoire".

Dimanche, un abonné payant à Spotify choisissant d'écouter n'importe quel album se voyait seulement proposer un mode en lecture simple, et non la fonction aléatoire ou "shuffle", caractérisée par deux flèches qui s'entre-croisent.

Sur Twitter, Adele, dont le dernier opus, "30", sorti vendredi, est un événement planétaire, a applaudi ce changement. "C'était la seule demande que

j'avais pour notre industrie en perpétuel mouvement!", a-t-elle écrit. "Nous ne mettons pas tant de soin et de réflexion dans la liste des titres sans raison. Notre musique raconte une histoire et nos histoires doivent être écoutées comme nous les avons pensées. Merci Spotify d'avoir écouté", a ajouté l'artiste britannique, qui conclut son message par deux émoticônes représentant un verre de vin et un cœur.

Dans "30", référence à l'âge qu'elle avait quand elle a commencé à écrire cet album, Adele se confie notamment sur son divorce et les conséquences qu'il a eu dans la vie de son fils. "Comme l'a dit Adele, nous sommes heureux d'annoncer que nous avons lancé un nouveau

service Premium, longtemps réclamé par les artistes et les utilisateurs, qui fait de la fonction "lecture" le bouton par défaut sur tous les albums", a confirmé à l'AFP une porte-parole de Spotify.

"Ceux qui voudraient toujours lire un album de manière aléatoire peuvent se rendre sur la vue "lecture en cours" et sélectionner le bouton aléatoire", ajoute Spotify. "30" signe le grand retour d'Adele, 33 ans, sur la scène musicale après plusieurs années de silence. En octobre, le single "Easy on me" a atteint plus de 24 millions d'écoutes au Royaume-Uni la première semaine, battant le record du morceau le plus écouté dans le pays à sa sortie.

Les lauréats du Grand prix de Tanger des jeunes poètes dévoilés

Le jury du Grand prix de Tanger des jeunes poètes a annoncé les noms des lauréats des différentes catégories de ce concours national de poésie, organisé par l'Association Médina pour le développement et la culture.

Le prix de la catégorie de la "poésie éloquente" est revenu ex-aequo à Soulayman Al Mssati (Tétouan) et Leila Khamlichi (Ouezzane), tandis que le prix de la "poésie déclamée" (Zajal) a été décerné à Larbi Chouin (El Jadida). Pour leur part, Aicha Kadouf (Boujdour) et Zoubir Yaba (Laâyoune) ont remporté ex-aequo le prix de la "poésie hassanie", tandis que le prix de la "poésie amazighe" est revenu à Omar Amnar (Taroudant).

Le jury a décidé d'attribuer la mention spéciale à Abdelhafid El Ouaziri (Zagora), El Hussein Akdim (Ouarzazate) et Soumaya El Anbari (Settat), au vu de la qualité de leurs contributions dans la catégorie de la "poésie éloquente".

Le jury de ce concours est composé de Aziza Yahdih Omar, Ahmed Lemsyah, Ahmou Hassan El Ahmadi et Mohamed Yassine El Achab.

Ce concours est organisé en parallèle avec la 9ème édition du Festival international de poésie de Tanger, qui se tiendra du 26 au 28 novembre, sous le thème "Sur



l'éclat de la poésie se rencontrent les deux rives".

Cette édition porte le nom du poète espagnol Luis García Montero, et sera marquée par l'organisation d'une soirée poétique en l'honneur des lauréats de ce concours.

Elle sera ponctuée également par la présentation du livre "La mer d'Alboran: Une

anthologie de la poésie contemporaine andalouse et marocaine", avec la participation de l'écrivain espagnol José Sarria, de l'éditeur Juvenal Soto, du traducteur marocain Khalid Raissouni et de l'écrivain Mohamed Bouzidan. Le livre comprend une sélection de poèmes de poètes marocains et espagnols en quatre langues : espagnol, arabe, français et arabe dialectal marocain (darija).

Bouillon de culture

Netflix

Une nouvelle production télévisée sud-coréenne «Hellbound» s'accapare le taux d'audience mondial sur Netflix après le succès phénoménal de la série «Squid Game».

La série télévisée «Hellbound» réalisée par Yeon Sang-ho, également réalisateur du film «Dernier train pour Busan» (2016), a détrôné «Squid Game», dès le lendemain de sa sortie, dans le classement Top TV Shows on Netflix du 20 novembre, a indiqué la société d'analyse de streaming FlixPatrol.

La série «Hellbound» composée de six épisodes, a atteint le sommet des audiences dans 24 pays dont la Belgique, Hong Kong, l'Inde, la Jamaïque, le Mexique ainsi que l'Arabie Saoudite et occupe la 2e place en France, en Inde et au Brésil puis la 3e aux États-Unis, au Canada et en Turquie.

Actuellement, deux productions télévisées sud-coréennes occupent les deux premières places des séries les plus vues sur Netflix alors qu'une autre série s'est classée 9ème. Hellbound c'est l'adaptation du webtoon homonyme, réalisée par Yeon Sang-ho. Elle met en scène des humains confrontés à un phénomène surnaturel qui ne présente ni un miracle ni une malédiction et, pour survivre à cette réalité irrationnelle, ils créent l'enfer.

Forum

Le coup d'envoi du 1er forum culturel de Boujdour a été donné vendredi soir sous le thème: "Boujdour, mémoire de l'homme et des lieux".

Organisé par la direction régionale de la culture à Laâyoune-Sakia El Hamra en partenariat avec le conseil régional et la province de Boujdour, ce forum culturel s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du volet culturel du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, en particulier l'axe "Animation culturelle et artistique et réhabilitation de la culture et du patrimoine hassani".

Ouvrant les activités du forum, qui s'inscrit dans le cadre des célébrations des anniversaires de la Marche verte et de la Fête de l'indépendance, la directrice provinciale de la culture à Boujdour, Mme Sabah Bay Bay a souligné que l'intérêt pour le patrimoine local contribue à l'enrichissement de la culture nationale, qui est un condensé d'expressions du folklore local, de traditions et de coutumes locales, notant que le développement et la réhabilitation de ces expressions culturelles conduiront inévitablement à l'animation de la vie culturelle nationale, renforcent l'immunité de la nation et la rendent capable d'affronter et de surmonter tous les défis.

Elle a ajouté que ce forum vise à promouvoir la scène culturelle de la région et à instaurer un développement culturel local qui va de pair avec le processus de croissance et de modernisation mené par SM le Roi Mohammed VI dans toutes les régions du Royaume, en particulier au Sahara marocain.

Mme Bay Bay a fait remarquer que cet événement culturel s'inscrit parfaitement dans le cadre des objectifs du nouveau modèle de développement et de la stratégie adoptée par le ministère de la Culture ces dernières années visant à soutenir la qualité des industries et des infrastructures, en mettant en évidence les spécificités culturelles locales et en les rapprochant des citoyens.

Le Forum d'Assilah, un espace de dialogue culturel et d'échange d'opinions



Le Forum d'Assilah incarne cette nécessité primordiale d'un dialogue culturel et d'un espace libre de dialogue et d'échange de vues et d'opinions en toute liberté, a affirmé le secrétaire général de la Fondation du Forum, Mohamed Benaïssa.

Dans un entretien publié, dimanche, par le quotidien égyptien "Al-Ahram", M. Benaïssa a fait observer que la création du Forum d'Assilah fait suite à une prise de conscience de ce besoin d'établir un dia-

logue culturel et de mettre en place un espace de dialogue et d'échange d'opinions entre les élites dans les pays du Sud (monde arabe, Afrique, Asie et Amérique latine), mais aussi avec les élites du Nord.

La culture est une ressource essentielle dont l'importance va au-delà de celle du pétrole, a-t-il dit, ajoutant que le Forum a œuvré depuis ses débuts pour la promotion de l'art au service du développement, en vue de favoriser l'émergence d'une nou-

velle génération et de sensibiliser les citoyens à l'importance de la créativité et de la culture.

M. Benaïssa a qualifié de "singulière" l'expérience du Forum d'Assilah, relevant qu'elle ne peut être exportée ailleurs, en ce sens que chaque expérience vit dans son environnement avec ses avantages et ses inconvénients.

Abordant sa vision de l'état des lieux de la culture dans le monde arabe, il a estimé que les différentes crises qui se sont succédées dans les pays arabes ont impacté la culture des peuples. "Quand les peuples souffrent, la première chose qui reflète cette souffrance est leur culture", a-t-il expliqué.

"Il y a une sorte de régression, de marginalisation et d'abandon des élites de la part des politiques, contrairement aux années passées", quand les noms des intellectuels et leurs idées pesaient lourd au sein de la société, a-t-il poursuivi.

S'agissant des relations liant le Maroc et l'Égypte, M. Benaïssa a souligné que le pont culturel entre les deux pays doit être renforcé, notamment à la lumière des circonstances difficiles qui menacent la région arabe. Le Maroc et l'Égypte sont les deux plus anciens pays influents du Continent et peuvent, aujourd'hui, jouer un rôle majeur en Afrique, a-t-il conclu.

Mémoire(s) de l'oubli

HORIZONS

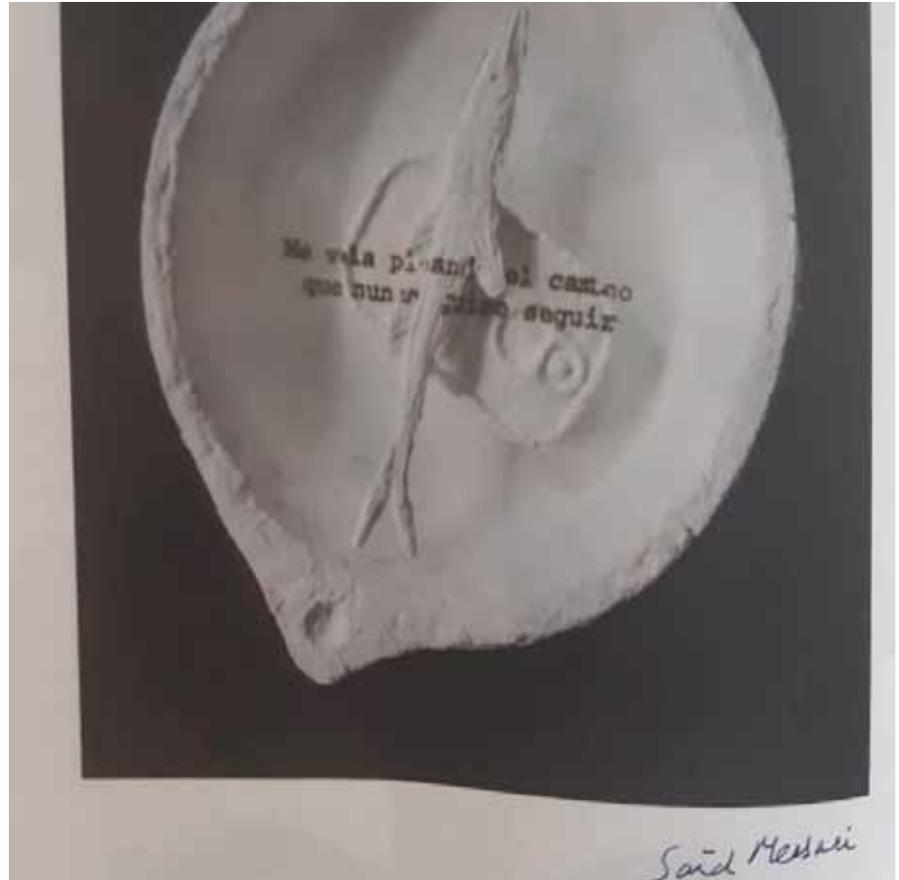
La continuité biographique, garantie par l'idée de destin (ou par celle de vocation) est un modèle normatif qui convient mal à la culture des dominés. (...). Ici, au contraire, « intérieur » désigne les images prises dans le récit biographique ; « extérieur », celles qui restent en dehors du récit, soit en attente, soit autres.

Jean François Chevrier

Dans l'exposition intitulée ; « Mémoire : écrite, illustrée, méditée et stylisée » (Galerie Kent, octobre, Tanger, 2021), quatre peintres : Elena Prentice, Bernabé Lopez Garcia, Abdelkader Chaoui et Saïd Messari, - qui en est le commissaire-, prennent le large d'un parti pris de rencontres et de croisements dessinant, d'évidence au présent, les matériaux d'une matière mémoire ancrée dans des micro-territoires toujours aux frontières mobiles d'un entre-deux : intérieur extérieur, de dans dehors et, en l'occurrence, oubli, qui, n'en déplaie aux mémoires (de l'absolu(es)-, s'emploie, s'acharne, malgré tout, à ne pas s'oublier. Entre ciel, terre et vent (Elena Prentice), Tanger, Livres, Actualité et Delacroix (Bernabé Lopez Garcia), Calligraphie, Rosace et Portraits d'anonymes célèbres, (Abdelkader Chaoui), Objets, Mots, et « Recettes de mémoire » (Saïd Messari), l'exposition fait état de ce qui, à des degrés divers, montre combien la « peinture fait et ne fait pas système et se donne ainsi des chances de s'ouvrir à d'autres, à de nouvelles formes de culture et de pensée » (Marcelin Pleyne).

Chez chacun des quatre artistes, un « faire système » et un « faire (non)-système » renvoient à un faire partage entre un intérieur : formes, couleurs prises dans une « grammaire » perspectiviste ou non, et un extérieur: lieux, micro-événements, objets, biographèmes, etc. : les matériaux d'une espèce d'interzone improbable, expérimentale, où se joue, au présent, le devenir d'une matière mémoire comme un incessant et un insatiable travail de cohabitation chez les quatre artistes, entre d'un côté, une logique de composition, quand « l'œuvre », prenant la forme d'un tableau veille, peu ou prou, sur son « autonomie », appelée encore, ici et là, « classique » et, parfois, « académique », tel un fétiche, rétif à toute contagion du réel et ses reliefs.

Là même où ledit tableau se confine souvent à lui-même, agit en clôturé centripète parfois en une suite de répétitions dont les variations n'entraînent aucun effet d'écart, aucune poussée hors de lui-même, de l'autre, une logique de construction, qui, elle, restant liée à un travail de montage au sens visuel et manuel du terme, s'occupe de près de la sélection, le prélèvement et la distribution de matériaux hétéroclites relatifs entre autres au



temps, trauma, héritage, présent, amnésie, enfance... associées en vertu d'une grammaire faite de successions, de substitutions et de simultanités.

Une double logique procédurale où le systémique et le (non)-système s'avèrent, ici, en cohabitation sous haute tension dans des fabriques où tout cherche à se bâtir, malgré tout, en lieu ou, mieux, mi-lieu d'une pratique compositionnelle autant qu'associative attestant le devenir d'une matière mémoire pour laquelle l'oubli est aussi vital et revigorant que le souvenir.

Elena Prentice

Les séries sans titre d'E.P sont traces ténues et bellement ténues de toiles prises dans les souvenirs d'une histoire de la peinture désormais transfrontalière. Tout se meut ici en catalyseur de réminiscences d'un temps (espace) encore sensible, états polychromes s'associant, s'entremêlant, glissant délicatement les uns sur les autres. Du Turner et du Monet où toute velléité de figure (ation) s'est éclipse définitivement ?

Toujours en procès, l'œuvre de la peintre et fondatrice de la maison d'édition Khabar Bladna, « Les nouvelles de notre pays », artiste activiste de la darija, « défense et illustration » de l'arabe non classique-, s'investit en diptyques, triptyques et autres formats de toiles qui,

à chaque fois, imperceptibles paysages, vaguelettes et ondulations, excluent la moindre localisation, la moindre référence. Tout y est surgissement d'un univers dont la texture douce, fine et soyeuse émerge, affleure en silence : « Mon obsession, la lumière et le vent qui dessine l'eau » (2008).

Ce sont de fines surimpressions couleurs pastel jamais dégageée shors et loin d'une matière faite avancée, poussée vers un haut-bas, intérieur-extérieur, ruinant, sans merci, toute fixité nommée tableau. Tout se dilue, s'évapore ici en cinétisme couleurs et, par moments, noir et blanc. Le désir d'effleurer, caresser la texture d'une matière épaisse autant qu'évanescence, florale, aquatique ou peut-être minérale. Une composition finissant toujours en construction d'une épaisseur impalpable, indicible, fugitive.

Chaque toile s'avère fragment d'un univers fruit en même temps que catalyseur d'une avancée-poussée vers soi l'autre, dedans dehors, ici ailleurs et, sans doute, jadis hier demain.

Abdelkader Chaoui

Face aux souvenirs d'une mémoire carcérale, traumatique, celle-là même où le temps dut être « plombé », A.C, s'évertue, aujourd'hui, entre lettres et images, à creuser en direction d'un futur antérieur, celui d'un temps perdu

et, sans doute, à retrouver, sans fin. Fait rare parmi les membres de la communauté des écrivains arabophones, Abdelkader Chaoui s'essaie, au présent, à l'ère du numérique, en écrivain expérimentateur, - hasard et/ou nécessité ?, à un exercice de remémoration au plus près d'une matière - peinture à l'huile, acrylique, papier, tissu et photoshop, à l'appui.

Une calligraphie arborescente, densément figurative et expressionniste, n'y a de cesse d'émerger présence (absence) telle la communauté des célèbres anonymes, hommes et femmes, dont le trait marquant se nomme prosaïquement (cliniquement) dans une série de sept portraits : « Difformité » (Acrylique sur toile : 38/46 cm, 2021). Titre qui en dit long sur la nature encore tendue au dit passé revisité désormais dans la : « Distance », « Nulle part », « Obscurité », « Un trou sans rail yet « Des yeux en blanc ». Un « nulle part » se révélant rythme et mouvement consonants et dissonants à l'image d'une « Mosaïque » (Acrylique sur toile : 42/90 cm, 2021) qui se dresse impassible, tendue et éruptive. La calli-chorégraphie d'un écrivain-peintre se cherchant toujours avec passion parmi les fragments d'un mi-lieu d'où s'énonce une matière mémoire bâtie et improvisée, identifiable et inachevée, vouée à une impossible-réconciliation.

Bernabé Lopez Garcia

Faire mémoire de sa vie au jour le jour, au cœur et en marge d'une œuvre picturale et écrite, une œuvre mémoire (histoire) qu'est le Journal de Delacroix au Maroc (1832), telle nous semble être la vocation des compositions et des instantanés aquarélisés de Bernabé Lopez Garcia, du moins les travaux retenus à l'occasion, une dizaine ou presque d'un corpus de plus de 70 carnets. La note énoncée en marge de l'aquarelle intitulée : « Corniche atlantique 3 : Hommage à Delacroix (Extrait d'un Cahier de voyage N°41. Feutre 0.4 et aquarelles sur toile) laisse déduire un constat quelque peu distant et, peut-être, par moments amer lié à un sentiment de perte face aux mutations urbaines en cours à l'échelle de la ville du Détroit.

Comment de nouveau composer et construire en images et lettres une mémoire en mouvement, la sienne et celle de la ville du Détroit ? Le beau bric-à-brac de B.L.G. : adresses, titres d'ouvrages, numéros de téléphones, dates de conférences, citations de propos de politiciens marocains ou espagnols compose et construit ce qui nous semble faire tache (blanche) dans un modèle quasiment « intouchable ». L'écrivain, chercheur en histoire contemporaine du monde arabe, s'approprie un genre tel un atelier expérimental qui, conjuguant permanence et contingence, « éphémère » et « éternel », s'avère encore capable d'une réelle hybridité générique et thématique. Genre et support qui se révèlent ici lieu d'une sobriété faite geste d'un regard hautement attentif à la diversité du « patrimoine » architectural notamment celui datant de la « zone internationale » : une librairie, un café, une épicerie, une mosquée ou une villa, bref, le paysage urbain pris dans les filets d'un résidant restant constamment « reporter » objectif et œil sensible au révolu, - le « bâti » souvent menacé d'effondrement, d'effacement-, ainsi qu'à l'ici et maintenant, l'actualité d'un pays, d'une ville et de l'intellectuel de l'entre les deux rives et du monde.

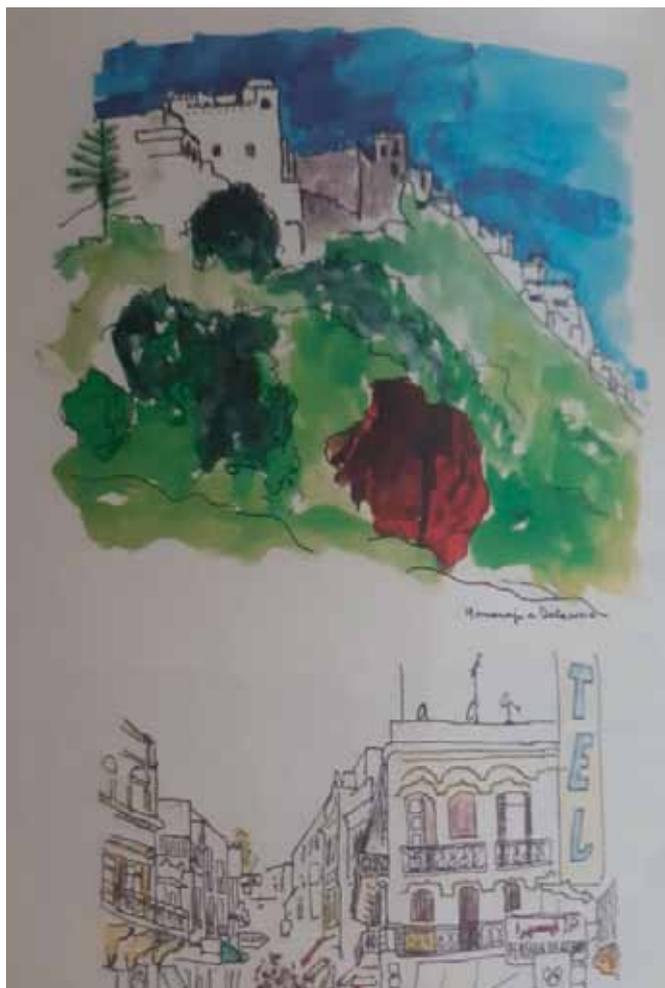
Divers détails sont ainsi prélevés, lus, vus et commentés, restant, souvent, soulignons-le, sans liens explicites avec des aquarelles

volues datées et hors temps. Un écart entre image et mots s'installe où s'associe par moments les dernières « nouvelles » relatives à la question du Sahara et les décisions de l'ONU s'y rapportant ainsi que l'arpentage peint de ce qui, menaçant, toujours, de se voir ville une et plurielle encombrée de clichés, fait néanmoins effet d'un entre-deux d'autant plus revigorant que l'autoportrait à l'œuvre fait face à la fascination qu'exerce encore le chef-d'œuvre du maître en même temps que le devenir des « villes de la ville » (Abdelwahab Meddeb) aussi ordinaires que déroutantes. Sans doute, la publication de « l'intégralité » des dessins et des notes pourrait-elle éclairer davantage sur un projet, toujours en cours et, surtout, sur la manière avec laquelle s'y conjuguent modèle et copie, histoire, mémoire et oubli.

Saïd Messari

Au cœur d'une nouvelle-ancienne héraldique, les travaux en cours de Saïd Messari sont fruits (et catalyseurs) d'une fabrique dans laquelle se frappent, se gravent, s'estampillent et se moulent en 2D et 3D monnaies, blasons et d'autres anciens-nouveaux bas-reliefs. Liste circonscrite et ouverte, ces pièces rendent hommage aux écrivains « célèbres » quêteurs d'enfances (M. Choukri, A. Chaoui, M. Berrada) comme aux « anonymes » que sont les enfants de rue : « Vendeurs de cigarettes en vrac » de jour comme de nuit, toujours à la Môme-Place, « Finafslablassa » rapporte l'artiste « archivist » à travers l'un des fragments du cahier où ces derniers avaient un jour consigné sur sa demande en darja le quotidien épique qui est le leur.

Des cercles en bois de broderie sont également convoqués parmi d'autres supports où prennent place, selon la même logique épigraphique : robinet, tajine, boîte de sardines, salamandre, ouvre bouteille, trois ampoules ébréchées et trouées composant une drôle de tête rimant avec une autre à côté « bourrée » de fragments de zelliges, de lettres tombées en ruines, outre une longue et remarquable série de répétitions-variations autour d'un objet emblématique: la



théière, le récipient d'un breuvage rituel convivial, populaire faisant écho au travail de deux artistes installateurs, Mostapha Boujmaoui et Faouzi Laatiriss, qui consacrent aux verres de thé fabriqués localement une place réelle dans nombre de leurs installations. S.M fait partie de ceux qui n'ont cure des « frontières » entre art et artisanat ; les « lanceurs d'alerte » quant au sort des sources et des matériaux capables d'irriguer, au présent, la mémoire notamment sensorielle. La logique disons géo-poétique des questions et des modes de recyclage et de bricolage dans et, surtout, hors tout confinement auto-suffisant, amnésique et séparé nommé histoire, identité ...ou encore tableau et objet.

A contrecourant certes de tout risque d'amnésie : volonté délibérée ou non, consciente ou non, violente ou non, de « plombage » et « moulage » définitifs du temps en tant que tel, la fabrique à l'œuvre est ici micro-mausolée (musée) dont les composants matériels et immatériels, vérifiables, « archivés » et fictifs sont ceux d'une archite(c)xture fixe, poreuse et mouvante, propice à une élégie moins commémorative que « célébrative », moins représentative que restauratrice; une mémoire réfléchie, bâtie, composée mais, surtout, construction au sens de jeu d'associations et de substitutions progressif, sans fin. Chacun son bric-à-brac, chacun ses taches (blanches) dans l'immaculée conception des modèles définitifs. Le choix récurrent du support papier blanc est ici geste plus qu'éloquent de la part du quêteur qui parle d'une « enfance » comme « re-

cettes » et « régime de mémoire ». Calligraphie, broderie et gastronomie forment chez S.M ce qui fait d'évidence place au jeu d'entremêlement entre visuel, tactile, olfactif et gustatif : la source éminemment dense et hybride à même de maintenir (encore) la moindre « pièce »-objet (souvenir), le moindre mot-met (sensation) dans un état d'écart vital car (encore) revigorant entre, d'un côté, ce que l'on sent, ressent et, de l'autre, ce que l'on sait et, surtout, mémorise souvent sous la contrainte du lieu commun, prêt-à-porter, interchangeable.

Rencontre entre travaux proches et hétéroclites, « Mémoire » est le titre ouvert, ambivalent d'une exposition collective, « autochtone » et transfrontalière. Vent, ciel et eau (Elena Prentice), Journal et villes de la ville (Bernabé Lopez Garcia), visages et rosaces (Abdelkader Chaoui), recettes et régime (Saïd Messari), « l'œuvre » d'évidence non-« finie » de chaque artiste s'y déploie avec tact et force au cœur de l'un des traits marquants des arts contemporains : le « faire et ne pas faire système (Tableau ?) » (Marcelin Pleynet). Rompant avec toute tentative de séparation exclusive entre intérieur et extérieur, passé, présent et avenir, haut et bas, lettre et image, modèle et copie, mémoire et oubli... les travaux des quatre peintres sont ainsi compositionnels autant qu'associatifs mettant en avant, malgré leurs différences respectives, l'idée d'une « œuvre » matière mémoire en devenir, non essentialisée. Gestes, images et mots encore et toujours « en attente ».

Par Abdelkrim Chiguer

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

N° 14/INDH-CA/2021

Dans le cadre de la consultation architecturale N° 14/INDH-CA/2021, Publiée dans le journal libération N°9470 en date du 20-21/11/2021, relatif aux **ETUDES ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR ALOUMOUMA AU CENTRE ANZALA LA COMMUNE TERRITORIALE DE SIROUA- PROVINCE DE OUARZAZATE**, programmé le **03/12/2021 à 10h** dans la salle des réunions du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate. Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis sera le **10/12/2021 à 10h30** au lieu de **03/12/2021 à 10h00**.

N°10 405/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA MARRAKECH-SAFI
PREFECTURE DE MARRAKECH
CERCLE BOUR
CAIDAT HARBIL
COMMUNE HARBIL
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAL
SERVICE TECHNIQUE

AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N :03/2021

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert n°03/2021 relatif à l'achat de carburants et de lubrifiants pour le compte de la commune HARBIL à été rectifié comme suite :

Correction du montant de l'estimation en lettre qui devient : **(SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE Dhs 00 Cts)**. Au lieu du **(SIX CENT QUATRE VINGT TROIS DHS SEPT CENT SOIXANTE Dhs 00 Cts)**.

Le reste des conditions de la concurrence n'ont pas subi de changement.

N°10 406/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION MARRAKECH-SAFI
Direction Provinciale de Safi

AVIS MODIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 09/SE/2021

Le **13/12/2021 à 10:00 heures** ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale du préscolaire et des sports a SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **Achat de matières et de fournitures d'alimentation pour les cantines scolaires des écoles primaires relevant de la direction provinciale de SAFI, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'Unité des marchés et des achats, service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de SAFI, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

-Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de : **50 000.00DH (CINQUANTE MILLE DIRHAMS)**.

-L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **5 047 602.44DH TTC (CINQ MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE SIX CENT DEUX DIRHAMS ET QUARANTE QUATRE CTS TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (Article 25 du CPS) doivent être déposés au service des affaires administratives et financières le **10/12/2021 avant 15h**. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de la consultation.

N°10 408/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT JANOUBIA
CAÏDAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة الدار البيضاء سطات
إقليم سطات
دائرة سطات الجنوبية
قيادة كويسر
جماعة كويسر

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 A LA COMMUNE DE GUISSER

Par décision du président du conseil communal de Guisser n° 122 en date du 12/11/2021, la commune de Guisser organise l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès à différents grades au titre de l'année 2021, selon le calendrier suivant :

Grades actuels des candidatures	Grades à accéder	Nombre de postes attribués	Date limite de dépôt des demandes de candidature	Date de déroulement d'examen	Conditions requises
Rédacteur 3 ^{ème} grade échelle 9	Rédacteur 2 ^{ème} grade échelle 10	Un seul Poste (01)	20/12/2021	25/12/2021 A 09 h00	Fonctionnaires de la commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade récent au 31/12/2021
adjoint Technique 3 ^{ème} grade échelle 6	adjoint Technique 2 ^{ème} grade échelle 7	Un seul Poste (01)			Fonctionnaires de la commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade récent au 31/12/2021

Les demandes de candidature doivent être déposées au service du personnel au siège de la commune de Guisser. La date limite de dépôt des candidatures est fixée dans le calendrier d'examen.

N°10 407/PA

ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement



agence nationale de réglementation des télécommunications
الوكالة الوطنية لتنظيم المواصلات
1, 10000 Rabat | 0537718400 | 0537718462

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°20/2021

Le 15 Décembre 2021 à 09h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad - B.P. 2939 -Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

La réalisation d'une enquête de collecte des indicateurs relatifs à l'usage des TIC auprès des ménages et des individus

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, à la somme de :

- Cinq Millions Quatre Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (5.400.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°158/PC

ROYOUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 REGION MARRAKECH SAFI
 PROVINCE DE YOUSOUFIA
 CERCLE DES AHMAR
 CAIDAT DE JDOUR
 COMMUNE TERRITORIAL JDOUR

AVIS D'EXAMEN DE COMPETENCE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

La commune territoriale jdur organisera au siège de la commune les examens de compétence professionnelle au titre de l'année 2020 pour occuper les poste suivant :

Examens	Date d' examens	Nombre de postes	Condition de participation	Le dernier délai du dépôt des dossiers
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint administratif 1er grade échelle 08	19/12/2021	01	Destiné aux adjoint administratif 2eme grade échelle 7 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade	06/12/2021
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint administratif 2eme grade échelle 07	19/12/2021	01	Destiné aux adjoint administratif 3eme grade échelle 6 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade	06/12/2021
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint technique 2eme grade échelle 07	19/12/2021	01	Destiné aux adjoint technique 3eme grade échelle 6 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade	06/12/2021

Les demandes doivent s'adresser à Mr le président de C T jdur service du personnel

N°10 409/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE SE SETTAT
 CERCLE DE SETTAT CHAMALIA
 CAIDAT D'OULAD SAID
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAID
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Said, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Montant de la Caution en dhs	Estimation du cout mensuel de loyer établis par le maitre d'ouvrage en DH
05/2021/O.S	Location du Souk Arbaa Ouled Said - Province de Settata	20/12/2021 à 11 heures	300 000,00 (Trois cent mille)	86 000,00 (Quatre vingt six mille)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au siège de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation oinsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Said province de Settata ;
 -Soit les déposer contre récépissé dans le **bureau des marchés au siège de la commune;**
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 -Soit les déposer par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de L'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 349 12 02 précité et prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

N°10 410/PA

ROYAUME DU MAROC
 Le Chef du Gouvernement
anrt
 agence nationale de réglementation des télécommunications
 وكالة الوطنية لتنظيم المواصلات
 1.9826/1 14.0101 | 19330 | CE/AL/EE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°21/2021

Le 15 Décembre 2021 à 11h30 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 -Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

L'acquisition de solutions pour les besoins en sécurité et réseau

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'AN.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de **Quatre Millions de Dirhams Toutes Taxes Comprises (4.000.000,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement.

Les prospectus, notices et documents techniques doivent être déposés au plus tard le **14 Décembre 2021 à 15h00, et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception.**

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
 B.P.: 2939, Rabat 10.100
 Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
 Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°159/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE SE SETTAT
 CERCLE DE SETTAT CHAMALIA
 CAIDAT D'OULAD SAID
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAID

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Said, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Montant de la Caution en dhs	Estimation du cout mensuel de loyer établis par le maitre d'ouvrage en DH
06/2021/O.S	Location Abattoir communal d'Ouled Said - Province de Settata	20/12/2021 à 12 heures	40 000,00 (Quarante mille)	11 000,00 (Onze mille)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au siège de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Said province de Settata ;
 -Soit les déposer contre récépissé dans le **bureau des marchés au siège de la commune;**
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 -Soit les déposer par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de L'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 349 12 02 précité et prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

N°10 411/PA

« MVDIAG » S.A.R.L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 40.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : RUE SOUMAYA IMM 82 ETAGE N°4 QUARTIER PALMIER CASABLANCA
I.F. N° 50612319
R.C. N°520025
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société MVDIAG de :
Rue Soumaya Imm 82 Etage N°4 Quartier Pal-

mier Casablanca
A l'adresse suivante :
42 Rue Zakieddine Taoussi
Résidence Boustane Rez de chaussée 2 Mars Casablanca
Par conséquent, l'article « 4 » des statuts, est modifié comme suit :
ARTICLE 4 :
Le siège social de la société est fixé à 42 Rue Zakieddine Taoussi Résidence Boustane Rez de chaussée 2 Mars Casablanca.
Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une décision des associés.

La création, le déplacement, la fermeture d'établissements annexes en tous lieux interviennent sur simple décision de la gérance, sous réserve du respect des limitations de pouvoirs éventuellement stipulées pour ces opérations.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 17 Novembre 2021 sous le n°800712.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 10 416/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis de report

**Appel d'offres ouvert
n° 05/INDH/2021**

Equipement des dars Attalib et Atalliba d'un espace multimédia avec bibliothèque (Province de Guelmim)

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- La date d'ouverture des plis est reportée au 13/12/2021 à 10H30.
- 2- La date de dépôt des catalogues et caractéristiques techniques au 10/12/2021 à 10h30 min
- 3- Le reste de l'avis de l'appel d'offres est sans changement.

N°10 412/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE
Centre Hospitalier Universitaire
Sous Massa



المملكة المغربية
وزارة الصحة
والحماية الاجتماعية
المركز الاستشفائي الجامعي
سوس ماسة
بشأن إجراء مباراة لتوظيف تقني الصحة من الدرجة الأولى
بالمركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة

Avis Rectificatif

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, le Directeur Provincial de Guelmim, porte à la connaissance du public, que des rectifications sont introduites sur les avis publiés dans la libération du : 02/11/2021 n° 9455 et n° 9456 du 03/11/2021 Et Rissalat al oumma du : 02/11/2021 n° 11966 et n° 11967 du 03/11/2021 , concernant les appels d'offres ouverts comme suit :

N° AOO	RECTIFICATIONS
26/2021/BI.DPMENG	Date d'ouverture des plis : 06/12/2021 au lieu de 25/11/2021 Date de dépôt des catalogues : Le dépôt des catalogues aura lieu au plus tard le dernier jour ouvrable avant la date d'ouverture des plis à 15h00 au bureau des marchés
27/2021/BI.DPMENG	Date d'ouverture des plis : 06/12/2021 au lieu de 25/11/2021 Date de dépôt des catalogues : Le dépôt des catalogues aura lieu au plus tard le dernier jour ouvrable avant la date d'ouverture des plis à 15h00 au bureau des marchés
28/2021/BI.DPMENG	Date d'ouverture des plis : 06/12/2021 au lieu de 25/11/2021 Date de dépôt des catalogues : Le dépôt des catalogues aura lieu au plus tard le dernier jour ouvrable avant la date d'ouverture des plis à 15h00 au bureau des marchés

Les autres données restent les mêmes.

N°10 415/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
SECRETARIAT GENERAL
D/A

**Avis modificatif concernant Pavis d'Appel d'offres ouvert
N°71/2021/GDE/INDH publié le 12/11/2021 N° 9464a journal « Libération».**

La Province d'Essaouira porte à la connaissance du public que l'avis d'Appel d'Offres ouvert n°71/2021/GDE/INDH dont l'objet est :

- ACHAT ET MISE EN PLACE DE DIVERS MATERIEL ET MOBILIER POUR L'EQUIPEMENT DES DEUX DOURS AL OUMOUA DE AIT DAUD ET SMIMOU.

A été rectifié comme suit :

- Les prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, division des affaires administratives de la province avant le 03 décembre 2021 à 16H00.

Au lieu de :

- Les prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, division des affaires administratives de la province avant le 04 décembre 2021 à 16H00.

Le reste de l'avis d'appel d'offres est sans modification.

N°10 413/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la protection Sociale



المملكة المغربية
وزارة الصحة
والحماية الاجتماعية

Centre Hospitalier Universitaire
Sous Massa

مقرر مدير المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة

بشأن إجراء مباراة لتوظيف تقني الصحة من الدرجة الأولى
بالمركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة

إن مدير المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة :

بناء على الظهير الشريف رقم 58-008-الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بشأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، كما وقع تغييره وتتميمه؛
بناء على الظهير الشريف رقم 1.16.62 الصادر في 17 شعبان 1437 (24 ماي 2016) بتطبيق القانون رقم 70.13 المتعلق بالمركز الاستشفائي الجامعي؛
بناء على المرسوم رقم 2.17.589 الصادر في 09 نونبر 2018 بتطبيق القانون رقم 23 (23 يوليوز 2018) بتطبيق القانون رقم 70.13 المتعلق بالمركز الاستشفائي الجامعي،
بناء على المرسوم رقم 2.03.535 الصادر في 27 من ربيع الأخير 1424 الموافق (28 يونيو 2003) بتطبيق النظام الأساسي الخاص بمستخدمي المركز الاستشفائي الجامعي؛
بناء على المرسوم الملكي رقم 407-67 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (28 يونيو 1967) نظام عام للمباريات والامتيازات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات و مناصب الإدارات العمومية كما وقع تغييره وتتميمه؛
بناء على المرسوم رقم 2.11.621 الصادر في 28 من ذي الحجة 1432 (25 نونبر 2011) بتحديد شروط وكيفية تنظيم مباريات التوظيف في المناصب العمومية؛
بناء على قرار السيد الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة المكلف بالوظيفة العمومية وتحتوي الإدارة رقم 13.977 الصادر في 7 جمادى الأولى 1434 (19 مارس 2013) بتحديد قائمة الشبكات الوظيفية غير المتضمنة عليها في الأجنحة الأساسية الخاصة، والسلمة من طرف الجامعات ومؤسسات التعليم والتكوين الأخرى التابعة للقطاع العام والمطلوبة لولوج درجات الوظيفة العمومية؛
بناء على مرسوم السيد رئيس الحكومة رقم 14.12 الصادر في 28 رجب 1433 (19 يونيو 2012) بشأن تغيير مديريات التوظيف في المناصب العمومية؛
بناء على مرسوم السيد رئيس الحكومة رقم 24.12 الصادر بتاريخ 24 من ربيع الثاني 1433 الموافق (22 أكتوبر 2012) بخصوص تغيير إجراءات التوظيف في المؤسسات العمومية؛
بناء على مرسوم السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 الصادر بتاريخ 16 سفر 1442 (07 أكتوبر 2020) بخصوص تنظيم مباريات التوظيف وامتيازات القادة المهنيين؛
بناء على المرسوم رقم 2.17.535 الصادر في 7 محرم 1439 (28 شتنبر 2017) في شأن النظام الأساسي الخاص بهيئة الممرضين وتقنيي الصحة المشتركة بين الوزارات كما تم تغييره؛
بناء على قرار وزير التعليم العالي والبحث العلمي والمهام ووزير الصحة بقبول رقم 119.18 الصادر في 21 من ربيع الآخر، 1439 (9 يناير 2018) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج مباريات التوظيف في الدرجة الأولى والدرجة الممتازة ضمن إطار هيئة الممرضين وتقنيي الصحة المشتركة بين الوزارات بوزارة الصحة؛
بناء على المرسوم رقم 2.01.96 الصادر في 29 من ربيع الأول 1422 (22 يونيو 2001) بتحديد شروط الاحتفاظ في مصالح الإدارات التابعة للدولة والمؤسسات العامة والجامعات العمومية بتناقص للمكسرين وقضاء المحاربين؛
بناء على المرسوم رقم 2.01.94 الصادر في 29 من ربيع الأول 1422 (22 يونيو 2001) بتحديد شروط استقالة مكسولي الأمة من الوظيفة لولوج المناصب العمومية؛
بناء على المرسوم رقم 2.64.389 الصادر في 10 ربيع الثاني 1384 (19 غشت 1964) بتحديد النظام المتعلق بولوج مناصب الإدارات العمومية المحتفظ بها المقومين؛
بناء على قرار رقم 3.130.00 الصادر في 7 ربيع الآخر، 1421 (10 يوليوز 2000) بتحديد قائمة المناصب الممكن استنادها إلى الأشخاص المعاقين بالأولوية وكذا الوثيقة لتبوية هذه المناصب بإدرات الدولة والهيئات التابعة لها؛
بناء على المرسوم رقم 2.97-218 صادر في 18 من شعبان 1418 (19 نونبر 1997) بتطبيق القانون رقم 81-05 المتعلق بالرجوع الإجتماعي للمكسوفين وضحايا العسائر الصادر بتوقيع الظهير الشريف رقم 1-82-246 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 ماي 1982) ؛
بناء على المرسوم رقم 2.16.145 صادر في شوال 1437 (12 يوليوز 2016) بتغيير وتنظيم المرسوم رقم 2-97-218 الصادر في 18 من شعبان 1418 (19 ديسمبر 1997) بتطبيق القانون رقم 81-05 المتعلق بالرجوع الإجتماعي للمكسوفين وضحايا العسائر الصادر بتوقيع الظهير الشريف رقم 1-82-246 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 ماي 1982) والقانون رقم 07.92 المتعلق بالرجوع الإجتماعي للأشخاص المعاقين الصادر بتوقيع الظهير الشريف رقم 1-92-30 بتاريخ 22 من ربيع الأول 1414 (10 شتنبر 1993)؛
بناء على المرسوم رقم 2.20.771 الصادر في 5 ربيع الأول 1442 (22 أكتوبر 2020) بتعيين مدير المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة؛
بناء على القانون رقم 69.00 المتعلق بالمرافعة المالية للتولية على المشتقات العامة والهيئات الأخرى؛
بناء على المرسوم رقم 2.20.292 الصادر في 28 رجب 1441 (23 مارس 2020) المتعلق بين أحكام خاصة بحالة الطوارئ الصحية وإجراءات الإعلان عنها.

قرر ما يلي :

المادة الأولى :

ينظم المركز الاستشفائي الجامعي لجهة سوس ماسة اليوم السبت 2021/12/18 على الساعة التاسعة صباحا كلية الطب والصيدلة بكلية، مباراة لتوظيف 02 تقنيي الصحة من الدرجة الأولى على النحو التالي :

المدة	نوعية الاختبار	الشواهد المطلوبة	عدد المناصب	التخصص	الإطار / الدرجة
ثلاث ساعات	اختبار كتابي	دبلوم الإجازة في التخصصات المطلوبة والمسلم من قبل المعاهد العليا للمهن التمريضية وتقنيات الصحة أو دبلوم العلوم الأول من الدراسات التثنية الوطنية المسلم من قبل أحد معاهد تأهيل الأطر في الميادين الصحية التابعة لوزارة الصحة أو إحدى الشهادات والديبلومات المعادلة لها وفقا للتعليمات الجاري بها العمل	02	Technicien de radiologie تقني في الأجنحة	تقني الصحة من الدرجة الأولى

يخصص 25% منها لفائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مقدم أو مكسول الأمة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7% منها لفائدة الأشخاص المعاقين.

N°162/PC

« MINA SIGNATURE » S.A.R.L. SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100 000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : LOTISSEMENT SAFA 2 N°12 ETAGE 3 AIN CHOCK - CASABLANCA DONATION DE PARTS SOCIALES

En date du 16 Aout 2021 : 1°/ M. Mohamed EL-HASSOUNY a fait donation à son fils M. Aziz EL-HASSOUNY de quatre cent (400) parts sociales qu'il possède dans la société « MINA SIGNATURE » S.A.R.L.

2°/ Mme Mina HADHOUD a fait donation à son fils M. Aziz EL-HASSOUNY de trois cent (300) parts sociales qu'il possède dans la société « MINA SIGNATURE » S.A.R.L.

3°/ L'assemblée générale extraordinaire autorisée et agréée ladite donation.

4°/ L'assemblée générale extraordinaire constate le passage de la forme juridique de la société de SARL, à SARL d'associé unique.

5°/ L'assemblée générale extraordinaire décide de refondre et mettre à jour les statuts de la société.

II – Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 19/08/2020, sous le numéro 790329. POUR EXTRAIT ET MENTION LE GERANT

N° 10 417/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 42AOM/SNRT/2021 Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME) Le 20/12/2021 à 15:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : ACQUISITION ET TRAVAUX D'INSTALLATION DE TROIS ASCENSEURS DANS LES BATIMENTS DE LA SNRT A RABAT.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :
- Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
- Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmpp/>
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20000, 00 Dhs (quarante mille dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 116 000,00DHS TTC
- Une visités des lieux est prévue le 02/12/2021 à

11H au siège de la SNRT à Rabat.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
- N° 10 418/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 43AOM/SNRT/2021 Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME)

Le 20/12/2021 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS PORTES AUTOMATIQUES ET BORNES ESCAMOTABLES DE LA SNRT A RABAT ET CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

- Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
- Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmpp/>
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000, 00 Dhs (Cinq mille dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 165 600,00 DHS TTC
- Une visités des lieux est prévue le 30/11/2021 à 11H au siège de la SNRT à Rabat.
- Une visités des lieux est prévue le 01/12/2021 à 10H à la station TV Ain Chock de la SNRT à Casablanca.
- Une visités des lieux est prévue le 01/12/2021 à 14H aux locaux de la SNRT News à Casablanca.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secré-

riat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
- N° 10 419/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES Travaux de gestion des stations de déminéralisation et de dessalement de LAAYOUNE, TARFAYA, DAOURA et AKHFENNIR AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 54/DR8/C/2021

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laayoune, lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux de gestion des stations de déminéralisation et de dessalement de LAAYOUNE, TARFAYA, DAOURA et AKHFENNIR.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'éleve à 1.032.225,12DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 10.400,00 DHou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau. Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque – Laayoune, Tel : 05 28 89 36 56 ou 05 28 89 37 61/62.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Quartier Administratif, Avenue de la Mecque – Laayoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Quartier Administratif, Avenue de

la Mecque - Laayoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le 16/12/2021 à 10h00 au siège de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) – sise au Quartier Administratif, Avenue de la Mecque – Laayoune. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque – Laayoune – Maroc – Tel : 05 28 89 36 56 Fax : 05 28 89 24 93. - Email : stalha@onee.ma; hmousaoui@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : [http://www.onep.ma\(Es-](http://www.onep.ma(Es-)

pace Entreprise – rubrique Achats).

N° 10 420/PC

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 48/2021

Le 17/12/2021 à 10 h. Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du Secrétariat Général de la Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ECOLE COMMUNAUTAIRE AL MOSTAKBALA LA CT BELFAA

-PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 dhs (dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 300.000,00 dhs (trois cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

N° 10 421/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°22/2021

Le 15 Décembre 2021 à 14h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 –Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

Acquisition, installation et mise en service d'une solution de communication en IP

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'AN.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de **Trois Millions Six Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (3.600.000,00 DH TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 – au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement.

Les prospectus, notices et documents techniques doivent être déposés au plus tard le 14

Décembre 2021 à 15h00, et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception, ,

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N°160/PC

SAMABEST sarl
Au terme d'un acte sous-
seing privé en date du
07/10/2021 à Casablanca,
il a été établi les statuts de
la société SARL AU dont
les caractéristiques sont les
suivants :
Objet: L'Achat, la vente,
l'importation, l'exportation
et l'exploitation de tout
commerce de matériaux de
constructions de papeterie
et de quincaillerie d'outils
lages et tout matériel
d'équipement- L'importation,
l'exportation et la distribu-
tion de tous produits,
matières, marchandises ou
matériels de quelque nature
que ce soit,

Dénomination : SAMA-
BEST.
Siège : RESIDENCE
PRIMA OFFICE N 105
APPT 16 ETG 3 ANGLE 11
JANVIER ET MOSTAFA
MAANI Casablanca.
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS
souscrits en numéraire et di-
visés en 1000 parts de 100,00
DHS répartie comme suite:
M. ED-DEJBY MOHAMED:
1000 PARTS,
Gérance : La société gérée
et administrée par M. ED-
DEJBY MOHAMED pour
une durée illimitée.
Année sociale : 1er janvier
au 31 décembre. II- Le
dépôt légal a été effectué
au tribunal du commerce de
Casablanca sous N° 800455
en date du 16/11/2021,
Inscription : la société est
inscrite au RC à Casa-
blanca sous le n° 522555.
N° 10 420/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 13/2021

Le jeudi 16 décembre 2021
à 11h 30mn, Il sera procédé,
au siège du conseil provin-
cial de Khouribga, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'Appel d'Offres Ouvert
sur offres de prix, pour :
Réalisation des essais de
contrôle de la qualité des
travaux de construction du
siège du conseil provincial
de Khouribga.
Le dossier d'Appel d'Of-
fres peut être retiré auprès
du bureau du Service des
Marchés relevant du
conseil provincial de Khour-
ribga. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.
ma.

-Le cautionnement provi-
soire est fixé à : deux Mille
dirhams (2000,00 dhs).
-L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
: Soixante mille Dirhams
TTC (60.000,00 ,00 DH
TTC).
- Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles
27,29, 31et 148 du décret n°
2.12.349 relatif aux mar-
chés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau du service des
marchés relevant du
conseil provincial de Khour-
ribga ;
- Soit les déposer, contre ré-
cépissé, dans le bureau pré-
cité ;
- Soit les remettre, séance
tenante, au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis.
- Soit par voie de soumis-
sion électronique via le
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.
ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règle-
ment de consultation.

- Le dossier technique com-
prenant:
-- Pour les concurrents ins-
tallés au Maroc :
- Activité : contrôle de qua-
lité : CQ
- Qualifications demandées
sont : (CQ1 : Contrôle des
travaux de bâtiments cour-
rants) et (CQ9 : Contrôle
des travaux des lots second-
aires des bâtiments).
- Catégorie : 3
-- Pour les concurrents non
installés au Maroc :
a-- Une note indiquant les
moyens humains et techni-
ques des concurrents, le
lieu, la date, la nature et
l'importance des presta-
tions qu'il a exécutées ou à
l'exécution desquelles il a
participé.
b-- Les attestations déli-
vrées par les hommes de
l'art sous la direction des-
quels lesdites prestations
ont été exécutées ou par les
bénéficiaires publics ou
privés desdites prestations
avec indication de la nature
des prestations, le montant
, les délais et les dates de
réalisation, l'appréciation,
le nom et la qualité du si-
gnataire.

N° 10 421/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 14/2021

Le vendredi 17 décembre
2021 à 10 heures, Il sera
procédé, au siège du
Conseil Provincial de
Khouribga, à l'ouverture
des plis relatifs à l'Appel
d'Offres Ouvert sur offres
de prix pour : Le contrôle

technique des travaux de
construction du siège du
conseil provincial de Khour-
ribga.

Le dossier d'Appel d'Of-
fres peut être retiré auprès
du bureau du service des
Marchés relevant du
Conseil Provincial de
Khouribga. Il peut égale-
ment être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
publics www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à trois mille
dirhams (3.000,00 dhs).
L'estimation globale des
coûts des prestations éta-
blie par le maître d'ou-
vrage est fixée à la somme
de : Soixante dix mille
dirhams (70.000,00 dhs) TTC.
Le contenu, la présentation,
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29,31et148 du décret n°
2.12.349 du 08 jourmada I
1434 (20mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
-Soit envoyer leurs plis, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, au bu-
reau du service des mar-
chés du conseil provincial
de Khouribga;
-Soit les déposer, contre ré-
cépissé, dans le bureau pré-
cité ;
-Soit les remettre séance
tenante, au président de la
commission d'appel d'offres

au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
-Soit les transmettre par
voie de soumission électro-
nique via le portail des
marchés publics. www
.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règle-
ment de consultation.

N° 10 422/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 88 /2021 /INDH /PAZ
Le 16 décembre 2021 à 11
heures il sera procédé, dans
les bureaux de Monsieur le
Secrétaire général de La
Province d'Azilal à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offre suivant :
Construction de Dar Taliba
la C.T TidilFetouaka, Pro-
vince d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Chef de la Division du
budget et marché au Secr-
tariat Général de la Pro-
vince d'Azilal, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'état www.mar-
chespublics.gov.ma
Le prix d'acquisition des
plans : Quinze dirhams
(15,00 DH)
N° 10 423/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2021

Le jeudi 16 décembre 2021 à 10 heures, Il sera procédé, au siège du conseil provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : Travaux de construction du siège du conseil provincial de Khouribga.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés relevant du conseil provincial de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à Cent cinquante mille dirhams (150 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Sept million cinq cent soixante huit mille sept cent quatre vingt dix Dirhams TTC (7.568.790,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés relevant du conseil provincial de Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur A :	Qualification A2 :	Classe
Construction de bâtiment	Travaux courants en béton armé - maçonnerie pour bâtiment	3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 du règlement de la consultation.

N°10 419/PA

MINISTÈRE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL
DE TETOUAN
SEGMA

AVIS RECTIFICATIFS

Objet : Avis de rectification et modification à l'avis de l'appel d'offre n° 24/2021

Le Directeur du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan déclare au public

que l'avis d'appel d'offre n° 24/2021 relatif au : **Achat de matériels de la**

buanderie destinés au Centre Hospitalier Provincial de Tétouan à 10 heures, à effectuer

unccorrection à l'objet de l'appel d'offre : **Achat et installation de matériels de la**

buanderie destinés au Centre Hospitalier Provincial de Tétouan et a eu une modification

au bordereau des prix détail estimatif ce qui donne une rectification à l'estimation des

prestations établie par le maître d'ouvrage en chiffre et en lettre est corrigé à : **(1 008 000,00DH)**

Un Million Huit Mille Dirhams (Toutes taxes comprises : TTC).

Un du dossier additif a été ajouté au règlement de la consultation plus une visite des lieux qui aura

lieux le: **26/11/2021 à 10 heures.**

N°10 418/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CRETARIAT GÉNÉRAL
D.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 89/2021/INDH/PAZ
Le 16 décembre 2021 à 12
heures sera procédé, dans
les bureaux de Monsieur le
Secrétaire général de La
Province d'Azilal à l'ouver-
ture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offre suivant
:Construction de Dar Al
Oumouma, à la C.T Ait
Tamil, Province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Chef de la Division du
budget et marché au Secré-
tariat Général de la Pro-
vince d'Azilal, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
Le prix d'acquisition des
plans : Quinze dirhams
(15,00 DH)

20 Cts (1.344.115,20 DH).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret du décret
N° 2-12-349 du 8 Joumada I
1434 (20/03/2013) relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
du marché public ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Chef de la Division
du budget et marché au Sec-
rétariat Général de la Pro-
vince d'Azilal ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offre au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
N° 10 424/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux et
Forêts
Direction Régionale des

Eaux et Forêts et de la lutte
Contre la Désertification
de Rabat-Salé-Zemmour-
Zaër
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
07/2021/DREFLCD-RSZZ
du 15/12/2021
Le 15 Décembre 2021 à dix
(10) heures, il sera procédé
dans la salle de réunion de
la Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de
Rabat Salé Zemmour Zaer,
sise Avenue Khalid Ibn
Walid Khémisset à l'ouver-
ture des plis relatifs à l'Ap-
pel d'Offres ouvert de prix
concernant la réalisation de
l'étude d'aménagement de
la ceinture verte de Rabat,
sur une superficie d'envi-
ron 1.000 ha, relevant de la
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de
Rabat - Direction Régionale
des Eaux et Forêts et de la
Lutte Contre la Désertifica-
tion de Rabat-Salé-Zem-
mour-Zaer à Khémisset (lot
unique).
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du bureau de la
comptabilité à la Direction
Régionale des Eaux et For-
êts et de la Lutte Contre la
Désertification de Rabat
Salé Zemmour Zaer à Khé-
misset, il peut également
être téléchargé à partir du

portail des marchés publics
: www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
Trente milles dirhams
(30.000,00 Dh).
L'acte de cautionnement
doit être libellé au nom de
la Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de
Rabat Salé Zemmour Zaër.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cent cinqu-
ante mille dirhams (150
000,00 Dh)
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des article 27,
29, 31 et 148 du décret n°02-
12-349 relatif aux marchés
publics
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité
- Soit les déposer contre ré-
cépissé leurs plis dans le
bureau d'ordre de la Direc-
tion Régionale des Eaux et
Forêts et de la Lutte Contre
la Désertification de Rabat
Salé Zemmour Zaer sise
avenue Khalid Ibn Walid

Khémisset.
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit les déposer électroni-
quement au portail des
marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.
Pour les entreprises non
installées au Maroc, elles
doivent fournir les dossiers
tels que prévu par l'article 8
du règlement de consulta-
tion.
N° 10 425/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
N°.....

AVIS RECTIFICATIF

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°17/2021/CBG**

La Présidente de la Commune de Ben guérir porte à la
connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix pour:
**L'AFFERMAGE DES DROITS D'ENTREE AU SOUK
HEBDOMADAIRE « TLATH DE BEN GUERIR »
EXERCICE :2022**
est rectifié comme suit :

*la séance d'ouverture des plis sera procédé le 06/12/2021 à 11h40.
Le reste est sans changement.
N°10 428/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
N°.....

AVIS RECTIFICATIF

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°18/2021/CBG**

La Présidente de la Commune de Ben guérir porte à la
connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix pour:
**L'AFFERMAGE DE L'AIRE AUX BESTIAUX DU SOUK
HEBDOMADAIRE « TLATH DE BEN GUERIR »
EXERCICE :2022**

est rectifié comme suit :
*la séance d'ouverture des plis sera procédé le 06/12/2021 à 12h30.
Le reste est sans changement.
N°10 429/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
N°.....

AVIS RECTIFICATIF

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°19/2021/CBG**

La Présidente de la Commune de Ben guérir porte à la
connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix pour:
**L'AFFERMAGE DE L'ABATTOIRE DE BEN GUERIR
EXERCICE :2022**

est rectifié comme suit :
*la séance d'ouverture des plis sera procédé le 06/12/2021 à 13h30.
Le reste est sans changement.
N°10 430/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Oujda

المملكة المغربية
وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
المديرية الجهوية للفلاحة لجهة الشرق
وجدة

**AVIS RECTIFICATIF D'AVIIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX EN SEANCE PUBLIQUE
N° 32 /DRAO/2021**

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL A OUIDA, PORTE A
LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE :

-la date d'Ouverture des plis est fixé au 07/12/2021 à 10 heures

- dossier technique doit comprendre : une copie du certificat de l'activité CQ (contrôle de qualité) indiquée ci-dessous, délivré par l'autorité compétente tient lieu du dossier technique:

Activité	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	Q4

Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 08 du règlement de consultation du présent appel d'offres.
N°10 426/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
أكدم صافو
مادة المنزل
فوقه راس نبودة
جماعة بنر طم طم
إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج منصب واحد من درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية

النتيجة
يرسم سنة 2021.

يعين رئيس جماعة بنر طم طم بانه قد تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج منصب واحد من درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية برسم سنة 2021، بتاريخ 18 دجنبر 2021 بقاعة الاجتماعات بالمقر الإداري للجماعة على الساعة التاسعة صباحا، لفائدة المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة للتعيين للجماعة المرتبين في سلم الأجور رقم 6، و المتوفرين على ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة .

فعلى الموظفين الراغبين في المشاركة في هذا الامتحان أن يقدموا ملفات ترشيحهم إلى رئيس المجلس الجماعي لبنر طم طم بمكتب الضبط داخل أجل أقصاه 17 دجنبر 2021.

ويشتمل الامتحان على مايلي:

المعامل	المدة	الاختبار
3	(3) ساعات	إختبار تقني عام : يتعلق بالقطاع المعني .
3	ما بين 15 و 30 دقيقة	3- إختبار شفوي : تتناقش فيه لجنة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية، عند الاقتضاء، ومواضيع أخرى تهم مهام وتخصص المترشح بهدف تقييم قدراته على ممارسة الوظائف أو المهام المرتبطة بالدرجة المعتمت بشأنها.

N°10 427/PA

Sport

Manchester United renvoie Solskjaer



Célèbre pour ses entrées en jeu décisives comme joueur, Ole Gunnar Solskjaer a été limogé dimanche du poste d'entraîneur de Manchester United où, arrivé comme simple intérimaire, il ne s'est jamais vraiment imposé comme titulaire.

"Ole restera à jamais une légende à Manchester United et c'est à regret que nous avons pris cette décision difficile", a écrit le club dans un communiqué.

Le "Super-Sub" (super-remplaçant) n'a pas résisté à la dégradation du jeu de son équipe depuis mi-septembre, qui a culminé avec l'humiliante défaite (5-0) à Old Trafford contre le rival historique Liverpool, le 24 octobre dernier.

Une prestation cataclysmique qui avait mis en lumière l'absence de fond de jeu après deux saisons et demie en poste du "Super-Sub", surnom qu'il avait gagné en inscrivant 28 de ses 126 buts avec Manchester en sortie de banc, un record à l'époque (1996-2007).

United a souligné "tout le tra-

vail fait ces trois dernières années pour rebâtir les fondations d'un succès à long terme", mais ces progrès étaient devenus des trompe-l'œil.

Un revers humiliant (4-1) samedi, chez le modeste Watford, 17e avant ce match, aura été la déconvenue de trop, reléguant les Red Devils au 7e rang, à 12 points du leader, Chelsea, après 12 journées.

Son adjoint Michael Carrick, lui aussi un ancien du club, assurera l'intérim, alors que le club cherche pour le moment un coach pour finir la saison.

Selon la presse anglaise, le club mancunien chercherait à convaincre Zinedine Zidane de lui succéder.

Avant cette saison, son équipe semblait pourtant globalement sur une pente ascendante.

Solskjaer était arrivé fin 2018 pour succéder à José Mourinho, alors que l'ambiance au sein de l'équipe était exécrable, les joueurs essorés et démotivés.

Ses débuts en fanfare, avec 14

matchs sans défaite, avaient convaincu la direction de le confirmer à son poste dès mars, avant une fin de saison ratée qui avait ramené l'équipe au 6e rang où il l'avait trouvée.

Une nouvelle accueillie avec scepticisme face à son manque de références: après avoir fait ses classes avec la réserve mancunienne, il avait entraîné le club norvégien de Molde deux fois, avant et après une expérience ratée à Cardiff en 2014.

Son caractère affable tranchait aussi avec les hommes de caractère associés à l'histoire de "MU", comme Sir Alex Ferguson, Louis van Gaal, Mourinho sur le banc ou Eric Cantona et Roy Keane sur le terrain.

Mais après tout, son recrutement comme joueur avait aussi surpris et cela ne l'avait pas empêché de marquer le but décisif dans la renversante finale de Ligue des champions 1999 contre le Bayern Munich (2-1).

Gage "identitaire" donné par la direction aux supporters, Solskjaer

a pacifié le club, redonné confiance au groupe mais a raté la dernière marche, la seule qui compte: les titres.

Son entrée en matière aura finalement été révélatrice de son règne: une progression par à-coups, faite de séries encourageantes, sapées par d'autres plus négatives, qui ravivaient les doutes.

Il y a eu 19 matches sans défaite, entre mars et juillet 2020, qui ont permis à United de monter sur le podium (3e), et encore une série d'invincibilité de 14 matches en Premier League la saison passée, pour finir dauphin de City et finaliste de C3.

Grâce à ses qualités humaines indiscutables, Solskjaer a mieux géré que quiconque à Manchester l'imprévisible Paul Pogba, tout en couvant l'émergence ou la confirmation de jeunes du centre de formation comme Scott McTominay, Marcus Rashford ou Mason Greenwood.

Après avoir fait de son équipe une redoutable machine à contrer, le Norvégien espérait ressusciter le

Manchester United dominateur des années Ferguson.

Avec Harry Maguire, Aaron Wan Bissaka, Donny van de Beek, Jadon Sancho, Raphaël Varane, et évidemment, Cristiano Ronaldo, les investissements ont suivi, même si la cohérence de ce recrutement est discutable.

Il avait même été prolongé jusqu'en 2024 l'été dernier avec pour mission de concurrencer Chelsea, City ou Liverpool en championnat.

Mais, de titre, il n'est déjà plus question, et la qualification en C1, dans une poule qui semblait à leur portée, reste incertaine.

Solskjaer a vécu en sursis plusieurs semaines, sauvé par l'absence de remplaçant crédible, et quelques points supplémentaires l'auraient peut-être maintenu en poste jusqu'à cet été.

Mais son crédit s'est épuisé avec les derniers matches apathiques de son équipe, qui semble avoir baissé les bras, et la direction a montré le chemin de la sortie au Super-Sub.



Marocains et fiers de l'être

Photo publiée sur la page Facebook officielle du Barça montrant les deux jeunes internationaux marocains qui évoluent désormais dans l'équipe première blaugrana coachée par Xavi Hernandez.

Le Barça a légendé la photo d'Ilyas Akhomach et Abdessamad Ezzalzouli par une séquence de l'hymne national marocain.

Après le fiasco de Lyon-Marseille, l'heure des comptes

Politiques scandalisés appelant à des mesures, réunion en urgence de la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP): c'est l'heure des comptes après les incidents lors du match Lyon-Marseille, énième épisode de débordements en tribunes cette saison en Ligue 1.

Sur quatre personnes interpellées dimanche soir, deux hommes se trouvaient toujours en garde à vue lundi matin à Lyon, dont un homme de 32 ans - l'auteur présumé du jet de bouteille sur le milieu de terrain marseillais qui s'apprêtait à tirer un corner en tout début de match.

Le match, interrompu dans la foulée, n'a jamais repris, à l'issue de près de deux heures de tergiversations entre les autorités.

Le président lyonnais Jean-Michel Aulas s'est dit "catastrophé" par cet incident, causé par un "individu seul".

Se pose désormais la question des sanctions qui pourraient être lourdes, tant la saison a été émaillée d'incidents depuis son entame cet été.

En août dernier, de graves débordements lors de Nice-OM, qui avaient déjà commencé par des jets de bouteilles visant Payet, avaient été sanctionnés d'un retrait d'un point (plus un avec sursis) et trois matches à huis clos pour le Gym.

L'OM est également sous la menace d'un retrait d'un point, la commission de discipline lui ayant infligé un sursis après des dégradations commises par des supporters marseillais au stade Raymond-Kopa d'Angers en septembre.

La Ligue pourrait être tentée de frapper fort, pour l'exemple.

Mais malgré les déclarations d'intention, le flou demeure sur les mesures à prendre en matière de débordements dans les tribunes de football.

Fin octobre, le gouvernement avait promis à la Ligue des "actions coordonnées" et une "réponse forte" face à ces incidents.

Pourtant, dimanche soir, les dirigeants de clubs, la Ligue, l'arbitre et la

préfecture se sont, à nouveau, publiquement renvoyé la balle.

"Il faut qu'on règle les problèmes. Il faut qu'ils se mettent d'accord entre eux", a réagi lundi matin la ministre déléguée aux Sports Roxana Maracineanu sur franceinfo.

"Chacun doit comprendre que c'est la survie du football français qui est en jeu, son modèle économique (...). C'est un monde où il y a des millions d'euros qui sont en jeu", a-t-elle ajouté. Surtout pour un championnat qui entend mieux se vendre à l'international, fort de la présence des superstars du Paris SG Lionel Messi, Neymar ou Kylian Mbappé.

La ministre, de longue date favorable à des sanctions individuelles visant spécifiquement les auteurs de troubles, a aussi souhaité une modification des règlements "pour que les arbitres aient les coupées franches".

"Il faut qu'il sache ce qu'il peut faire ou pas. Ce n'est pas marqué noir sur blanc" qu'il doit arrêter un match après un jet de projectile, a-t-elle regretté.

Une 12^{ème} manche de la Botola avant la trêve

Rude épreuve berkanie pour le WAC

L'OCS vise la confirmation en accueillant le Raja

Le championnat national de football, Botola Pro D1, se poursuivra au cours de cette semaine pour le compte de la 12^{ème} journée, dernière manche avant la trêve devant permettre à l'équipe nationale A' de disputer la Coupe arabe des nations dont le coup d'envoi est prévu la fin de ce mois au Qatar.

A l'instar de la précédente journée, l'honneur d'ouvrir le bal échoit de nouveau au WAC, leader, qui aura à défier aujourd'hui à partir de 16 heures au stade Larbi Zaouli à Casablanca, la Renaissance de Berkane.

Une belle affiche entre deux clubs dont les machines tournent à plein régime. Particulièrement celle des Casablancais avec des résultats probants, alignant jusqu'ici 11 victoires contre seulement deux matches nuls. Face à la formation berkanie, sur une courbe ascendante, ce ne sera pas une mince affaire pour un Wydad qui entretient l'espoir légitime de dépasser la barre des 30 unités.

Une rencontre qui promet entre deux équipes qui comptent bon nombre d'internationaux qui devront après ce match regagner les rangs de l'EN en partance pour le Qatar.

Le deuxième match programmé ce soir, à 20h30, opposera au stade El Massira à Safi l'Olympique local au Raja de Casablanca. Les Safiots, sous



la conduite de leur nouveau coach Abderrahim Taleb et qui restent sur un nul forcé en déplacement aux dépens de l'ASFAR, auront à cœur de confirmer ce probant résultat devant des Verts drivés par l'entraîneur belge Marc Wilmots.

Même en se produisant à l'extérieur, la balance pencherait du côté des Rajaouis pas prêts du tout à lâcher du lest, surtout juste avant la trêve. Aux partenaires de Khaba de déjouer les faveurs des pronostics s'ils veulent se rapprocher du ventre mou du classement.

Il convient de signaler que les autres matches comptant pour cette 12^{ème} journée seront répartis sur deux jours. Au programme de mercredi figurent trois oppositions qui ne manqueront point d'intérêt avec le choc SCCM-JSS (16h00), suivi de MAS-ASFAR (18h15) et FUS-DHJ (20h30). Jeudi, le RCOZ, bon dernier et qui peine à trouver la cadence salvatrice, affrontera le MCO (16h00), au moment où le HUSA sera à l'épreuve de l'OCC (18h15) et le CAYB rencontrera l'IRT (20h30).

Mohamed Bouarab

Championnat D2

Ci-après les résultats complets de la 9^{ème} journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, à l'issue des matches disputés dimanche:

KACM-UTS : 1-1
CAK-RCAZ : 0-0
SM-CJBG : 1-0
TAS-WAF : 3-1
ASS-RAC : 1-1
MAT-IZK : 3-1
RBM-USMO : 1-0
JSM-OD : 1-0

Classement
1-ASS: 19 pts
2-UTS: 16 pts
3-RCAZ: 15 pts
MAT: 15 pts
SM: 15 pts
6-RBM: 14 pts
7-IZK: 13 pts
JSM: 13 pts
9-OD: 11 pts
RAC: 11 pts
TAS: 11 pts
12-CAK: 10 pts
13-WAF: 9 pts
14-CJBG: 8 pts
15-USMO: 7 pts
16-KACM: 3 pts

Modeste prestation des skieurs marocains à Dubaï

Dans le cadre des préparatifs pour les prochains Jeux olympiques d'hiver à Pékin, la Fédération Royale marocaine de ski et sports de montagne a dépêché deux skieurs, Yassine Aouich et Mehdi Idhya, aux EAU pour prendre part récemment à la manifestation « Ski Dubai », Mall of the Emirates.

Lors de cette compétition, Mehdi Idhya a terminé 16^{ème} alors que Yassine Aouich a terminé bon dernier avec des chronos respectifs arrêtés à +7.70 et +10.98 sur le premier.

Cette épreuve a été remportée par l'Albanais Erjon Tola (55.48) qui a devancé le Bosnien Emir Lokmic (+0.24) et l'Italien Federico Vietti (+0.71).

Pluie de buts à Khouribga

Le Youssoufia de Berrechid a imposé un match nul, trois à trois, à son hôte l'Olympique de Khouribga, au complexe OCP,

pour le compte de la 11^{ème} journée du Botola D1.

Dès le coup d'envoi, les Phosphatiens portent le danger dans le camp adverse. Ainsi, à la 7', le

joueur algérien Mohammed Walid Ben Chrifa inscrit le premier but de l'OCC. Ce but précoce a eu l'effet d'une douche écossaise sur les éléments du Youssoufia, qui semblaient, à certains moments, perdus sur l'aire du jeu. Cela profite aux Khouribguis qui doublent la mise par le biais du Botswanaï Tamesong à la 19'.

Piqués au vif, les Hrizis sortent de leur réserve et tentent par tous les moyens de réduire le score. Suite à une contre-attaque, ces derniers bénéficient d'un penalty, mais Yassine El Wakili, au lieu de cadrer son tir, envoie la balle dans le décor au bonheur des Phosphatiens. Cependant, ce n'est que partie remise. En effet, quelques minutes après, Mouaad Fekkak réussit à réduire le score (35'). Et avant la fin de la première mi-temps, Abdel Khalek Ait Ourahbi remet les pendules à l'heure (42'). Ainsi, l'arbitre envoie les 22 protagonistes aux vestiaires sur le score de deux partout.

En deuxième période, le coach Karkach exhorte ses hommes à exercer un pressing sur les visiteurs qui se replient en défense et

se contentent de contre-attaques rapides. La 53' voit le but adverse trembler pour la troisième fois grâce à une réalisation signée Zain Eddine Darag

Les locaux ont été contraints de poursuivre le match à dix après l'expulsion d'Adnan El Morchidi à la 80'. Les visiteurs profitent de leur supériorité numérique et égalisent dans le dernier souffle du

match (90'+3), grâce à Younes Rachid.

Suite à ce résultat, le Youssoufia de Berrechid occupe à la neuvième place avec 12 points, tandis que l'Olympique de Khouribga qui n'a gagné que deux matches depuis le début de la saison, est 11^{ème} avec seulement 11 points dans l'escarcelle.

Chouaib Sahnoun

Résultats avec buteurs

Vendredi

Jeunesse sportive Salmi 3 Zakaria Belmaachi (31e) et Haytham El Bahja (76e sp et 86e sp)

Wydad de Casablanca 4 Achraf Dari (15e), Jalal Daoudi (22e) et Guy Mbenza (51e et 73e)

Raja de Casablanca 2 Moustapha Kouyaté (71e) et Mahmoud Benhalib (88e)

Chabab Mohammedia 1 Kamal El Keraa (45e)

Samedi

AS FAR 1 Mohamed Chibi (90e)

Olympic de Safi 1 Hamza Khabba (19e) Renaissance de Berkane 1 Youssef Zghoudi (56e)

FUS de Rabat 0

Maghreb de Fès 1 Mohammed El Fakih (8e)

Hassania d'Agadir 0

Dimanche

Mouloudia d'Oujda 1 Zakaria Bahrou (13e)

Difaâ El Jadida 1 Abdelfettah Hadraf (72e sp)

Olympique Khouribga 3 Walid Benchirfa (7e), Tumisang Orebonye (19e) et Zine Eddine Derrag (53e)

Youssoufia de Berrechid 3 Mouad Fekkak (35e), Abdelkhalek Ait Ourehbi (42e sp) et Younes Rachid (90e+3)

Ittihad de Tanger 3 Axel Meyé (5e, 47e et 52e)

Rapide Oued Zem 1 Hicham Marchad (45e sp).

Classement

	Cl.	Équipe	Pts	M	V	N	D	PP	PC	Diff
01	WAC	29	11	9	2	0	19	6	13	
02	RCA	24	11	7	3	1	17	7	10	
03	RCC	18	11	4	7	0	14	8	6	
04	JSS	19	11	6	1	4	20	13	7	
05	MAR	19	11	5	4	2	14	5	9	
06	ASF	16	11	4	3	4	15	8	7	
07	DLI	16	11	4	3	4	16	17	-1	
08	SCCM	14	11	3	5	3	6	8	1	
09	CAYB	12	11	3	2	6	12	18	-6	
10	USMO	11	11	2	2	7	14	18	-4	
11	IKI	11	11	3	2	6	18	17	-1	
12	HUSA	11	11	3	3	5	7	11	-4	
13	IRT	10	11	1	7	3	2	7	-5	
14	MCO	10	11	2	1	8	10	15	-5	
15	FLS	8	11	1	2	8	7	12	-5	
16	HUSA	4	11	0	4	7	2	19	-17	

La pollution "nous tue": La capitale indienne peine à respirer

Bhanjan Lal, à la toux incessante, souffre d'une maladie pulmonaire chronique imputée à la toxicité de l'air dans la capitale indienne, New Delhi, l'une des plus polluées au monde, que ce chauffeur de triporteur sillonne chaque jour depuis trente ans.

"J'ignore d'où viendra la solution contre cette pollution qui nous tue", déclare de son côté à l'AFP Vijay Satokar. Pour cet habitant de la capitale, Delhi s'apparente à "une chambre à gaz".

La capitale indienne arrive régulièrement en tête du classement mondial pour la dangerosité de l'air qu'on y respire.

Les niveaux de PM2,5 - les particules fines particulièrement nocives pour la santé, pénétrant le sang et les poumons - ont atteint la semaine dernière plus de 30 fois la limite maximale quotidienne fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

"La pollution me cause beaucoup d'ennuis, (notamment) à la gorge", confie à l'AFP Bhanjan Lal, assis sur le siège de son triporteur.

"Mes yeux brûlent (...) Mes poumons sont abîmés, j'éprouve des difficultés à respirer", ajoute l'homme de 58 ans, selon qui "le mucus s'accumule dans ma poitrine". Sa toux incessante

en témoigne.

M. Lal passe sa vie à sillonner l'intense trafic de Delhi, y compris en hiver, quand la pollution est à son comble et qu'un épais brouillard toxique s'installe sur la mégalopole de 20 millions d'habitants.

Les émissions des usines, les gaz d'échappement des véhicules et les cultures sur brûlis des Etats voisins forment un brouillard jaunâtre à couper au couteau. On ne distingue rien à plus de 50 mètres.

L'AFP a accompagné M. Lal à une consultation chez son médecin, qui le soigne d'une bronchopneumopathie chronique obstructive, une maladie progressive qui entrave la circulation de l'oxygène.

Selon le docteur Vivek Nangia, les premiers symptômes de la maladie sont "une simple toux, un rhume, un essoufflement, une oppression thoracique".

Puis "elle peut évoluer vers un état où la personne affectée se trouve totalement à bout de souffle, en manque total d'oxygène".

Le malade peut finir par "avoir besoin d'une assistance BiPAP à domicile", précise-t-il en référence à une petite machine d'assistance respiratoire. Elle aide à réguler la respiration pen-



dant le sommeil ou quand les symptômes s'exacerbent.

Les efforts parcellaires des pouvoirs publics pour contrôler la pollution, comme cette campagne qui invite les conducteurs à couper leur moteur aux feux, n'ont eu aucun effet.

"Cela me désole quand je pense aux enfants et leur santé", souligne M. Lal: "Ils sont déjà en train de tomber malades".

Son activité en pâtit aussi. Il lui arrive de parcourir la ville de longues

heures sans trouver de passagers, qui préfèrent une course plus chère en taxi plutôt que s'exposer à la pollution.

Cette semaine, les autorités ont pris une mesure drastique en ordonnant la fermeture temporaire de six des onze centrales à charbon des environs de Delhi.

Elles ont aussi fermé les écoles pour une durée indéterminée, demandé aux fonctionnaires de travailler à domicile et interdit aux camions, sauf ceux transportant des denrées essen-

tielles, l'accès à la capitale jusqu'à la semaine prochaine.

Elles ont en revanche ignoré l'appel de la Cour suprême indienne à un "confinement" pour cause de pollution.

Celle-ci est responsable de plus d'un million de décès par an dans le pays et selon une récente étude de l'Université de Chicago, la pollution atmosphérique pourrait réduire de plus de neuf ans l'espérance de vie de quatre Indiens sur dix.

Mais les pouvoirs publics peinent à s'attaquer aux causes profondes du problème, alors que la consommation nationale de charbon a presque doublé durant la dernière décennie.

L'Inde s'est ainsi battue contre des restrictions plus ambitieuses sur les énergies fossiles à la COP26 de Glasgow, sa dépendance au charbon bon marché alimentant son économie en plein essor.

Et les hivers dans la capitale, autrefois attendus pour leur fraîcheur après l'enfer des mois d'étés torrides, charrient des épreuves plus pénibles encore.

"C'est devenu tellement difficile de respirer à Delhi", reconnaît Dinesh Dova, un habitant de la capitale: "Parfois, je me dis que je devrais quitter la ville. Mais pour aller où ?"

Recettes

Tajine au riz



Ingrédients

Viande :

600 g d'épaule de mouton
4 cl d'huile d'arachide
80 g d'oignon émincés finement
20 g de coriandre fraîche hachée
1 grosse pincée de gingembre
1 grosse pincée de safran
Sel, poivre

Riz :

250 g de riz
3 cuillères à soupe d'huile d'arachide
1 grosse pincée de safran
1 dl de bouillon
1 bouquet garni
Sel, poivre

Préparation :

Découper la viande en morceaux

de 50 g. Dans une cocotte, mettre l'huile à chauffer. Y colorer la viande puis ajouter les oignons, la coriandre et les épices. Saler et poivrer. Mouiller avec de l'eau à hauteur des morceaux.

Laisser cuire à feu doux. La viande doit être cuite et le jus de cuisson réduit. Dans une casserole, mettre l'huile, le riz et le safran. Mélanger. Ajouter 4 dl. De bouillon et le bouquet garni.

Saler et poivrer. Couvrir et laisser cuire à petit feu 20 minutes. En fin de cuisson, le riz doit avoir absorbé tout le liquide. Dans un grand plat dresser le riz en couronne.

Déposer la viande et arroser avec la viande réduite.

Marx et Lénine assistent au mariage d'Engels dans le sud de l'Inde

Marx, Lénine et Ho Chi Minh se sont réunis dans le sud de l'Inde le week-end dernier pour assister au mariage de leur ami Engels.

Mais pas d'Allemand, de Russe ou de Vietnamien en vue: ce sont simplement les noms de membres du parti communiste de l'Etat du Kerala.

Engels et Lénine sont frères, tandis que Marx et Ho Chi Minh sont les fils d'un militant local du parti, raconte le journal local Mathrubhumi.

Les quatre hommes sont des membres actifs du parti communiste, précise le journal, mais Marx est revenu en avion de la ville ultra capitaliste de Dubaï pour assister le 14 novembre au mariage à Athirappilly.

Le marteau et la faucille sont toujours en vogue au Kerala, où le parti communiste a gouverné pendant la majeure partie des six dernières décennies, et où les noms révolutionnaires comme Staline et Trotsky



sont populaires.

L'Inde s'est rapprochée de l'Union soviétique pendant la guerre froide, et les noms russes, y compris Pravda - le nom du journal d'Etat de l'URSS - sont monnaie courante, en particulier dans le sud du pays.

L'actuel ministre en chef du

Tamil Nadu, l'Etat à l'est du Kerala est M. K. Stalin, nommé par son père en l'honneur du dictateur soviétique quelques jours avant sa mort en Russie.

Lors d'un mariage dans cet Etat en juin, un homme appelé Socialisme a été marié devant ses frères Communisme, Léninisme et Marxisme.